



Conservatoire
d'espaces naturels
Basse-Normandie

Plan d'actions quinquennal 2014 - 2018





Plan d'actions quinquennal 2014-2018

Approuvé en Conseil scientifique le 19 mars 2014
Validé en Conseil d'administration le 24 mars 2014
Validé en Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel le 21 mai 2014

Le Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie

20 ans d'actions
108 sites
985 hectares
15 salariés - 100 bénévoles - 60 adhérents - 180 chèvres, moutons, chevaux, vaches et âne
Un conseil scientifique

Agréé par l'État et la Région au titre de l'article L.414-11 du code de l'environnement le 19 décembre 2014

Membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels :

21 Conservatoires régionaux - 8 Conservatoires départementaux
2 713 sites
144 138 hectares
750 salariés - 2 812 bénévoles actifs - 9 107 adhérents
Vaste réseau national contribuant à la « Trame verte et bleue »

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	7
LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE BASSE-NORMANDIE: 20 ANS D' ACTIONS	9
SES VALEURS D'INTERVENTION	13
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	17
CONNAÎTRE : conforter l'expertise naturaliste et technique	17
Documents de gestion : actualiser la méthodologie et renforcer les efforts de planification	18
Poursuivre l'évaluation de la gestion par une veille scientifique efficiente et standardisée	20
Bases de données : une richesse à exploiter, des compétences à développer	20
Partager la connaissance : un réseau régional solide, une implication collective	22
PROTÉGER : forger un réseau de sites préservés	25
Bilan de la protection : propre et fédérative, foncière ou d'usage	26
Stratégie d'intervention : une nécessité institutionnelle	28
Adapter les modalités d'intervention au contexte	31
Partenaires institutionnels: des objectifs communs, une mobilisation à exploiter	32
La mise en œuvre : s'entourer, se territorialiser	33
GÉRER : favoriser les potentialités écologiques des sites	35
Développer un génie écologique efficient et économiquement raisonné	36
Pour le maintien des activités économiques et des usages traditionnels	37
Gérer les sites avec les acteurs locaux	38
Externalisation : se doter de nouvelles compétences en marchés publics	39
Evaluer la gestion : entre devoir et valorisation	40
VALORISER : essayer les valeurs du Conservatoire	43
Le terrain : la légitimité du Conservatoire	44
Asseoir sa notoriété régionale	45
Connaître et gérer : informer, associer	46
Le CEN, opérateur de politiques publiques	49
Planification : vers de nouvelles implications	50
Connaissance naturaliste régionale: poursuivre son implication	51
Mesures nationales et européennes de préservation des ressources et de la biodiversité	52
Gestion de sites naturels à protection réglementaire forte	53
Gestion d'espaces naturels et semi-naturels des collectivités territoriales	53
Coordination de programmes régionaux	54
STRUCTURER L'ASSOCIATION	57
Une réforme indispensable des statuts pour ouvrir le Conservatoire à la société civile	58
Une instance consultative déjà opérationnelle : le conseil scientifique	59
Fiabiliser les ressources financières	59
Optimiser l'organisation salariale	61
Renforcer l'implication bénévole	62
SYNTHÈSE	65
INDICATEURS DE RÉSULTATS	67
GLOSSAIRE	69
ANNEXES	70

PRÉAMBULE

Le 12 juillet 2010, pour la première fois, les Conservatoires régionaux d'espaces naturels sont cités dans le code de l'environnement en application de l'article 129 de la loi n° 2010- 788 issue du Grenelle de l'environnement. L'article L414-11 du code précité indique que « *Les conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels* ». Cette reconnaissance de l'action développée depuis près de quarante ans par les Conservatoires se traduit par la possibilité d'être agréé par l'Etat et leur Région.

Les articles D414-30 et 31 créés par le décret n°2011-1251 du 7 octobre 2011 précisent les conditions et modalités de cet agrément. L'agrément est délivré pour une durée de dix ans par le Préfet de région et le Président du Conseil régional à un organisme régional à but non lucratif, membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et doté d'un conseil scientifique d'experts. L'agrément est notamment fondé sur un plan d'actions qui fixe les grandes orientations stratégiques à conduire sur cinq ans. Ce plan est évalué à échéance et un second plan d'actions quinquennal est élaboré pour la fin de l'agrément.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie est une association loi 1901 créée le 22 décembre 1993 sous le nom de Conservatoire Fédératif des Sites Naturels de Basse-Normandie. Il conduit en Basse-Normandie les quatre principes d'intervention développés par les Conservatoires que sont la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des espaces naturels. Il bénéficie d'un agrément régional de protection de l'environnement délivré le 9 octobre 2012.

Le présent plan d'actions quinquennal a été élaboré de façon collégiale, grâce à la constitution de groupes de travail avec les salariés, les adhérents, les bénévoles et les partenaires institutionnels. Il fixe les actions prioritaires à conduire entre 2014 et 2018, sous réserve de l'obtention des financements nécessaires.

« L'engagement des Conservatoires d'espaces naturels dans la préservation des milieux naturels n'est plus à démontrer. L'agrément permettra une meilleure lisibilité de leurs actions, une évaluation des résultats et encadrera la participation des Conservatoires à l'inventaire national du patrimoine naturel. Il constitue une reconnaissance de la maturité de ce réseau de partenaires indispensable à l'Etat et aux régions pour atteindre l'objectif national de restauration de la biodiversité », communiqué du 11 octobre 2011 du Ministre de l'Écologie.

cf. annexe a

LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE BASSE-NORMANDIE: 20 ANS D' ACTIONS

Principes d'intervention

Les statuts actuels du Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie précisent que l'association a notamment pour objet la mise en œuvre d'un réseau régional d'espaces d'intérêt naturel ou paysager gérés de façon durable, par acquisition, location ou convention soit par le Conservatoire, soit par ses adhérents. Cette finalité repose selon **quatre principes d'intervention** complémentaires :



1. Connaître

Grâce à des **expertises scientifiques**, connaître, comprendre et caractériser le fonctionnement des milieux naturels. Dans le **plan de gestion**, définir les mesures à mettre en œuvre

pour garantir la pérennité des sites.

Au travers des **suivis écologiques**, évaluer la pertinence des mesures mises en œuvre, mesurer le maintien ou le développement de la biodiversité des sites.



3. Gérer

Restaurer et entretenir les sites naturels dans un état optimal pour garantir la préservation de la biodiversité, du patrimoine géologique et des paysages.



2. Protéger

Acquérir ou conventionner auprès de propriétaires publics ou privés des sites naturels pour agir en faveur de leur préservation durable.



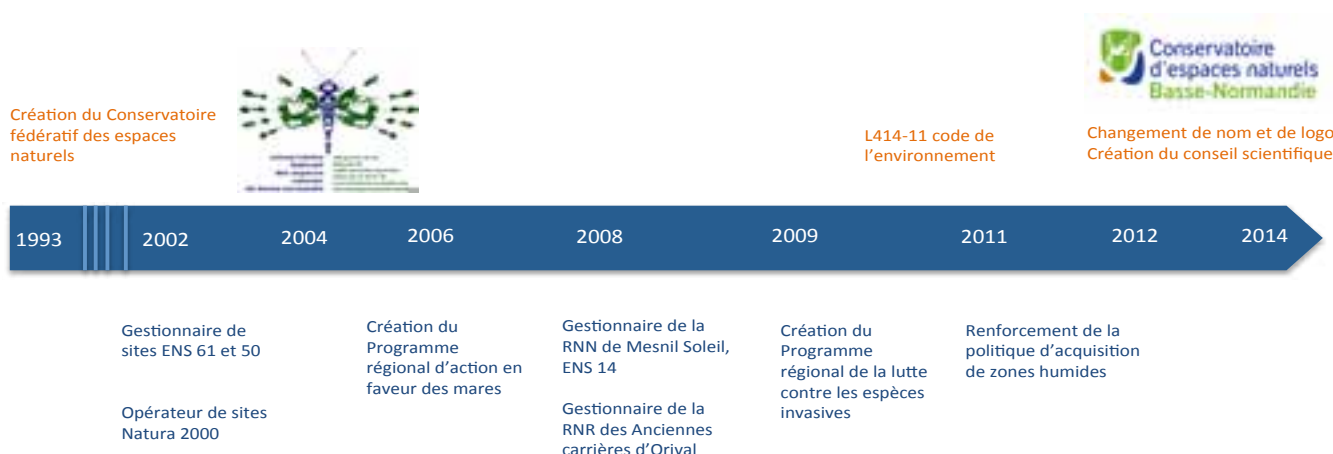
4. Valoriser

Amener le public à **prendre conscience** de la valeur patrimoniale des sites, de leur richesse et de la **nécessité de les préserver** pour les générations futures.

Animer des projets de territoire est un principe d'intervention transversal et intrinsèque à la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation. Cet ancrage territorial favorise des **dynamiques locales et fédératrices** de préservation et de valorisation du patrimoine naturel. **Opérateur de politiques publiques**, le Conservatoire d'espaces naturels s'engage dans l'animation de sites Natura 2000, dans le déploiement de mesures agro-environnementales, dans la gestion de sites communaux ou départementaux, dans la coordination de programmes régionaux...

Le Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie fut créé le 22 décembre 1993 selon une volonté fédérative initiée par le GONm, le GMN et l'AFFO et soutenue par l'Etat. Plusieurs associations ont rapidement rejoint ces trois associations fondatrices : CBN, URCPIE, SMLN, GRECIA, CREPAN, Val d'Orne Environnement, Rivières et Bocages, ANC, Association de défense du patrimoine d'Amblie et des 4 vallées, Société pour la protection de l'esthétique et des paysages...

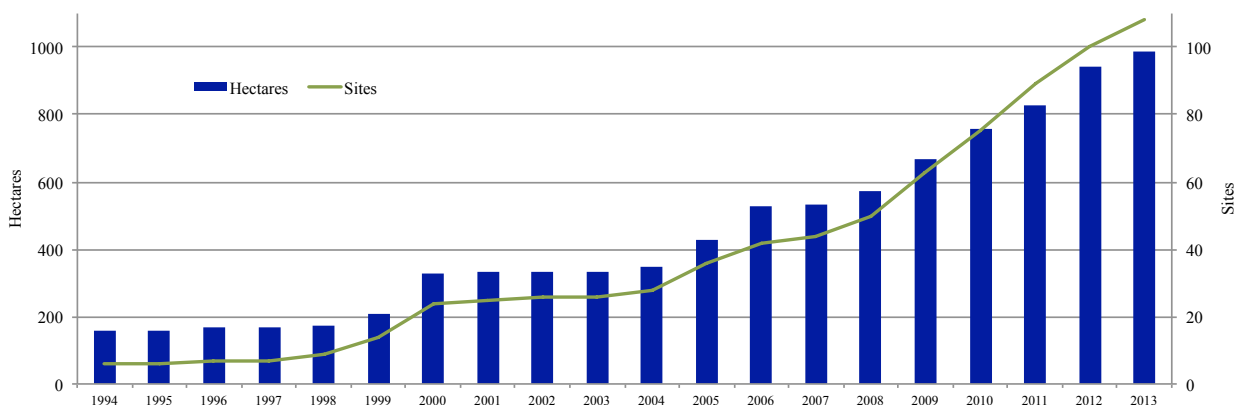
Alors que les dix premières années de la création du Conservatoire ont été consacrées à la constitution d'un réseau de sites protégés en partenariat avec ses associations naturalistes adhérentes, la seconde décennie reflète plus particulièrement la mise en œuvre de politiques publiques départementales, régionales et de l'Etat. La confiance accordée au Conservatoire s'est traduite par l'animation de programmes régionaux, la protection foncière de zones humides et la gestion de réserves ou d'espaces naturels sensibles des départements.

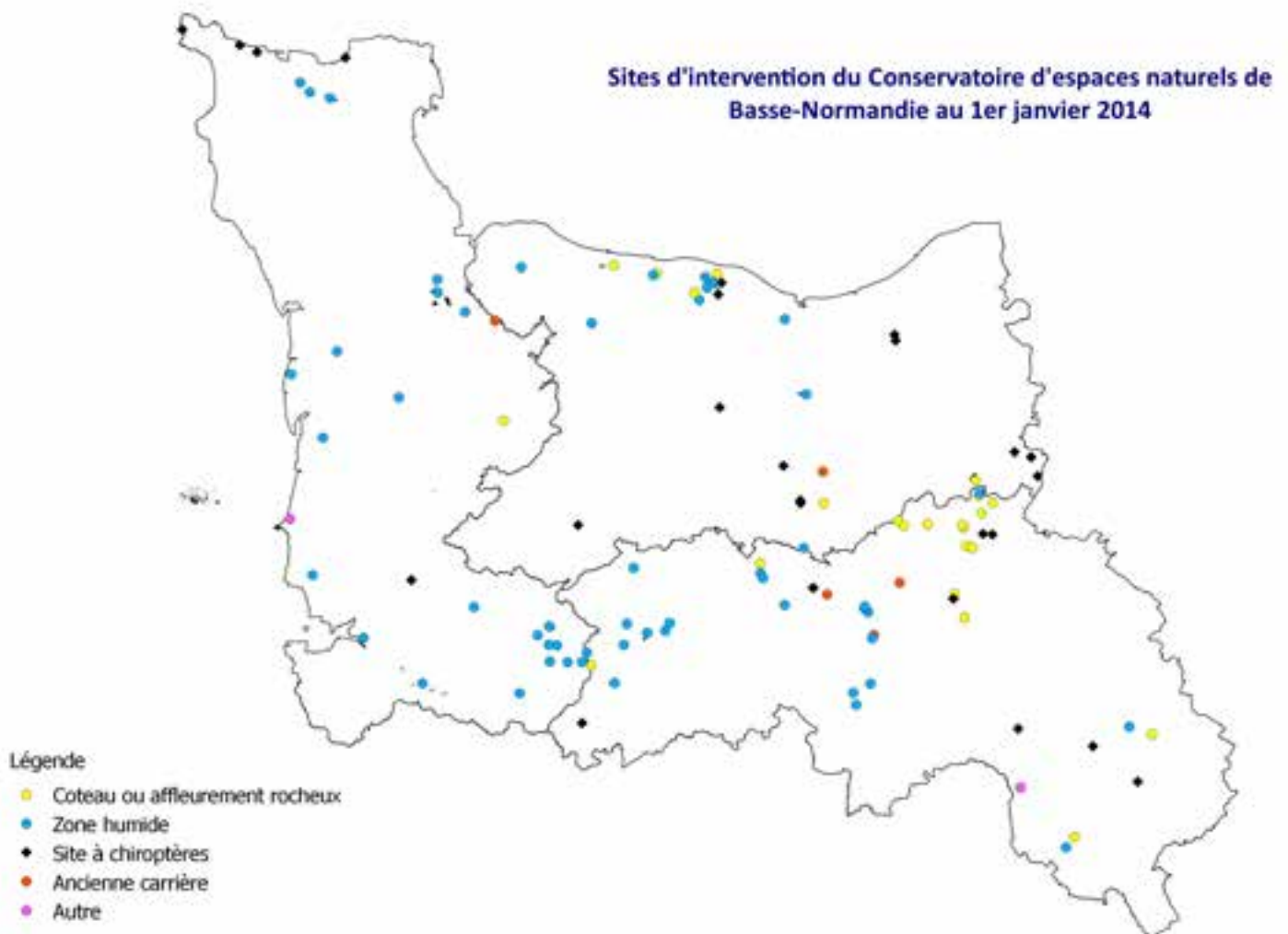


A ce jour, le Conservatoire préserve un réseau de **108 sites** représentant une superficie cumulée de **985 hectares** (cf. annexe b). Ils sont concernés par des statuts réglementaires variés : 1 réserve naturelle nationale, 1 réserve naturelle régionale, 21 espaces naturels sensibles et 5 sites réglementés par arrêté préfectoral de protection de biotope. 52 sites sont par ailleurs inclus en totalité ou pour partie dans un site Natura 2000.

Aussi, il anime **2 programmes régionaux** soutenus par le Conseil régional et l'Agence de l'eau Seine-Normandie : l'un sur la lutte contre les espèces invasives et l'autre en faveur des mares. Enfin, pour la DREAL, il est opérateur Natura 2000 de 14 sites et conservateur d'une réserve naturelle nationale. **15 agents, 60 adhérents et 100 bénévoles** mettent en œuvre la stratégie du Conservatoire et de ses partenaires publiques.

Evolution du nombre de sites et d'hectares gérés par le Conservatoire depuis 1994



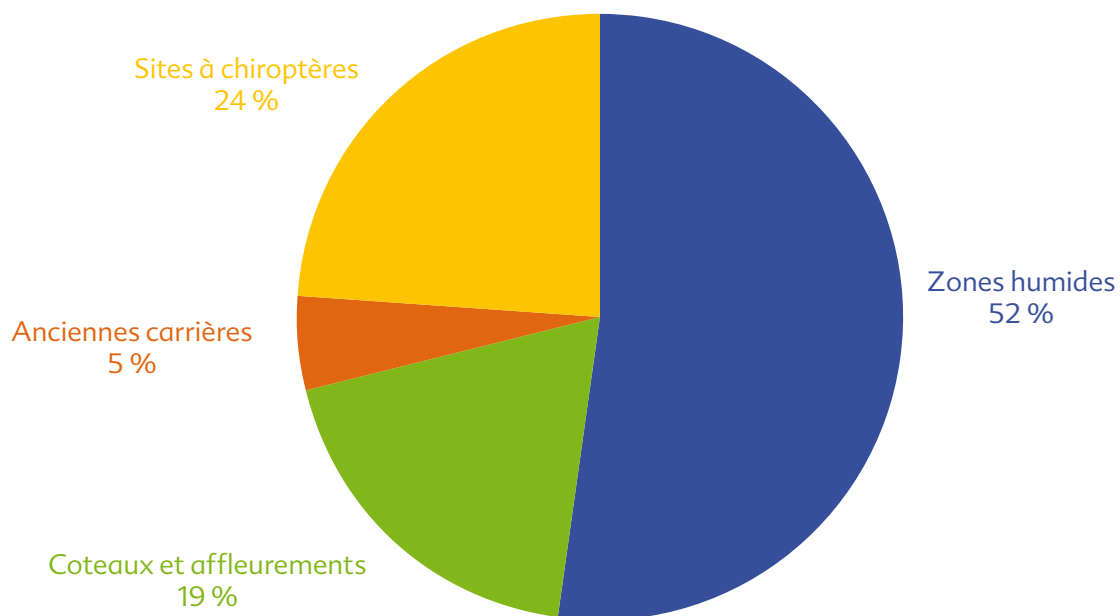


Le Conservatoire a concentré ses interventions de protection autour de quatre grands types de milieux: coteaux calcicoles, anciennes carrières, zones humides et sites à chauves-souris.

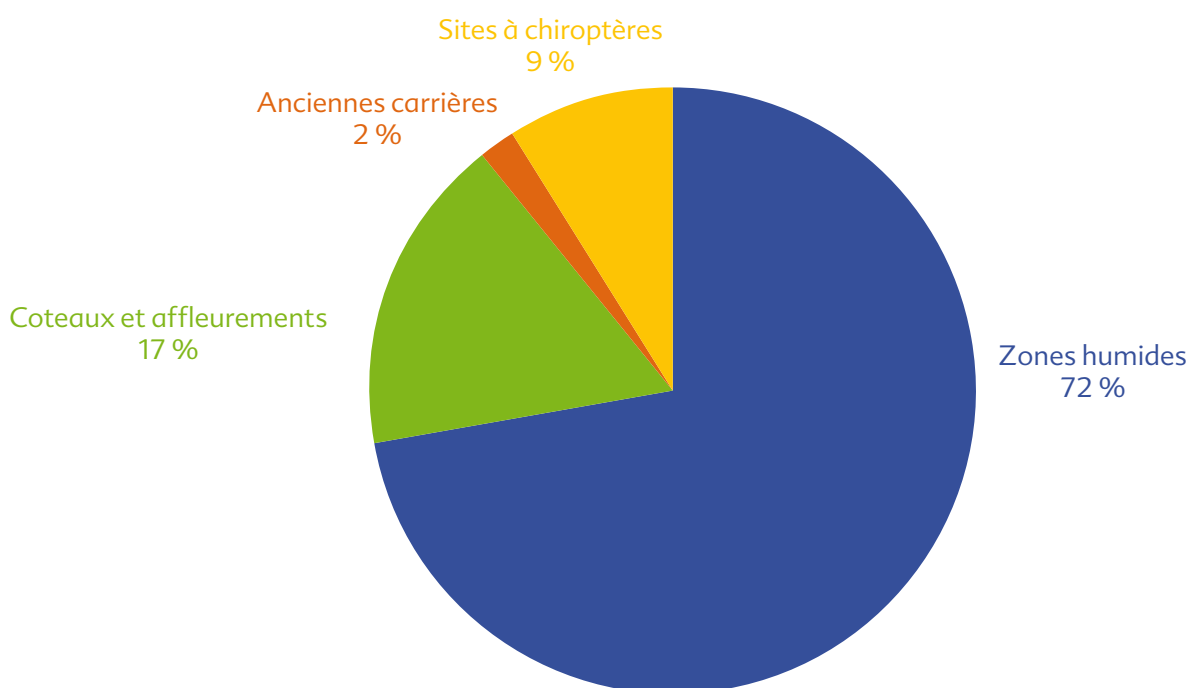
Ces milieux abritent une richesse patrimoniale parmi les plus importantes et les plus menacées de la région.

La gestion de ces sites a essentiellement été assurée en régie, depuis l'élaboration des plans de gestion jusqu'à leur mise en œuvre. Certains travaux de restauration ou d'entretien sont externalisés quand la technicité le nécessite.

Répartition par grand type de milieu
le **nombre de sites** gérés par le Conservatoire en 2013



Répartition par grand type de milieu
le **nombre d'hectares** gérés par le Conservatoire en 2013



SES VALEURS D'INTERVENTION



Un ancrage local, une mobilisation citoyenne

Les Conservatoires d'espaces naturels disposent d'un savoir-faire désormais reconnu au niveau national : leur faculté à associer les citoyens à leurs projets de protection, de gestion et de connaissance. Le statut associatif des Conservatoires permet cette implication et les actions de terrain favorisent les échanges avec la population locale.

Les bénévoles contribuent à une véritable démultiplication des actions : en France, 2 812 bénévoles actifs oeuvrent aux côtés des 749 salariés des Conservatoires, soit : **79% des personnes impliquées mettent en oeuvre bénévolement la politique des**

Conservatoires. La mobilisation citoyenne concourt donc à développer une mission d'intérêt général à faible coût pour la société et les pouvoirs publics, principaux financeurs des Conservatoires.

En Basse-Normandie, le quotient est même supérieur à celui du niveau national. Les bénévoles sont régulièrement associés aux projets développés : chantiers, suivis, prospections... Associer la société aux enjeux de préservation du patrimoine naturel normand est un objectif qui sera poursuivi et renforcé durant la durée de ce plan d'actions quinquennal.

Des actions fédératives, un réseau régional

En raison de son origine fédérative, le Conservatoire a traditionnellement travaillé avec ses partenaires associatifs pour mener ses interventions :

- **associations naturalistes pour les volets « connaissance » et « protection »**: AFFO, ANDC, VOE, GRECIA, CBN (syndicat mixte), GON, GMN, URCPIE, APGN.

Grâce à son expertise scientifique, le Conservatoire améliore sa connaissance des sites gérés et appréhende la gestion avec une meilleure appréciation des enjeux de biodiversité. Aussi, cette connaissance fine de la biodiversité contribue à mieux cibler les sites naturels qu'il est nécessaire de préserver au niveau régional. En contrepartie, le Conservatoire fournit ses informations naturalistes à ces associations souvent identifiées comme « tête de réseau régional », en participant, par exemple à l'élaboration d'atlas régionaux.

- **associations d'insertion pour le volet « gestion »** : ACI Dvt, AIFR, Aire environnement, AIPAA, AIPF, ASI, Bessin insertion, Ecoréca, Etre et boulot, Plaine emploi, Rivière et bocage, STEVE, SVB.

Le Conservatoire assure la gestion essentiellement en régie. Cependant, certains travaux d'entretien ou de restauration nécessitent une externalisation. Le Conservatoire a historiquement choisi de missionner les associations d'insertion, pour certaines sympathisantes et adhérentes du Conservatoire. Depuis l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005, l'association est contrainte de respecter certains principes fondamentaux de la commande publique. L'insertion est alors devenue un critère de sélection des entreprises pour ses marchés publics.

- **associations d'éducation à l'environnement pour le volet « valoriser »**: AFFO, AVRIL, CREPAN, Les Curieux de Nature, la Ferme de la Cauchetière, Hydroscope, Recycle-âge, URCPIE, Val d'Orne environnement.

Parce que ces associations sont dotées de personnels qualifiés pour l'éducation à l'environnement, le Conservatoire leur a historiquement délégué ses missions de valorisation. Une articulation locale est ainsi permise avec ces structures territorialisées. Une réflexion sera néanmoins à conduire pour que les résultats des actions portées par le Conservatoire à l'échelon régional soient restitués de façon transversale et homogène sur tout le territoire bas-normand.

Outre ces synergies associatives, le Conservatoire travaille également avec de nombreux autres partenaires techniques: les trois **Parcs naturels régionaux**, les **départements** dans le cadre de leur politique d'espaces naturels sensibles, le **Conservatoire du littoral**, la **SAFER**, les **chambres d'agriculture**, les universités, les

SAGE, l'**ONEMA**, l'**ONCFS**, les **fédérations de pêche**, les **fédérations de chasse**, l'**ONF**, la **Fredon**...

Ce maillage institutionnel et associatif a permis et doit encore permettre de mutualiser les moyens autour d'objectifs communs dans un contexte économique difficile.

Soutenue par la Région et l'Etat (DREAL et Agence de l'eau Seine-Normandie), la mission régionale du Conservatoire d'espaces naturels favorise la fédération de nombreux acteurs autour des enjeux de biodiversité. L'animation de programmes régionaux sur des thématiques ciblant les invasives et les mares en est l'illustration. D'autres programmes fédérateurs pourraient compléter cette mise en réseau d'acteurs.

Mission régionale, politique nationale

L'article L 414-11 du code de l'environnement affirme particulièrement le rôle des Conservatoires d'espaces naturels dans la politique de préservation des espaces naturels de France : **40 ans d'actions ont permis de protéger et de gérer 144 000 ha répartis sur 2700 sites**. Les Conservatoires régionaux de métropole sont dotés d'un effectif moyen de 32 salariés et d'un budget moyen annuel de 2 M€€. Ils gèrent en moyenne 113 sites d'une superficie de 30 ha (outre la Camargue et l'outre-mer). En Basse-Normandie, l'action du Conservatoire d'espaces naturels est une déclinaison régionale de cette politique nationale, que le Conservatoire doit mener avec l'appui de la DREAL et du Conseil régional, instances d'agrément de son action.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie est adhérent et signataire de la charte de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et adhérent de Réserves naturelles de France. Grâce à l'animation de la Fédération (congrès rassemblant plusieurs centaines de salariés et de bénévoles, conférences techniques et scientifiques, groupes de travail...), le Conservatoire entend participer à des actions d'ampleur inter-régionale et nationale d'une part, et bénéficier des expériences acquises au sein des différents réseaux auxquels il participe d'autre part.

Le Conservatoire de Haute-Normandie et les futurs Conservatoire des Pays de la Loire et Conservatoire de Bretagne sont les Conservatoires limitrophes à celui de Basse-Normandie. Des synergies et des

coordinations transfrontalières seront à renforcer ou à créer. L'organisation, en Normandie, du congrès des Conservatoires d'espaces naturels avec le Conservatoire de Haute-Normandie serait une occasion de faire découvrir la richesse patrimoniale de la Normandie et de valoriser intrinsèquement l'action développée en Basse-Normandie.



Sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels en France métropolitaine et l'île de la Réunion en 2013

Un engagement dans le développement durable et solidaire

Les quatre piliers que sont « connaître, protéger, gérer, valoriser » sont les vecteurs employés par le Conservatoire pour participer au développement durable dans la région. Les interventions du Conservatoire répondent aux enjeux de société actuels et futurs suivants :

- **préservation de la biodiversité** ;
- **préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques** ;
- **maintien et développement d'activités agricoles** compatibles avec les enjeux de conservation de la biodiversité des sites ;
- **conservation de patrimoines génétiques** d'espèces animales et végétales comportant de potentielles propriétés médicinales ou domestiques mobilisables pour la société de demain ;

- **transmission et maintien d'usages ruraux**, traditionnels et caractéristiques de la Basse-Normandie ;

- **maintien et restauration de continuités écologiques** de par sa contribution à la SCAP et au SRCE ;

- **participation à la planification des territoires** de par sa contribution aux SCOT/PLU.

L'équipe salariée agit aussi au quotidien. **Eco-responsable**, elle tient à véhiculer ses valeurs auprès de son réseau : télétravail, covoiturage, réduction de déchets, recyclage, achat de fournitures produites localement avec un faible impact environnemental. Enfin, parce que la **dimension sociale** est indissociable du développement durable des territoires, l'insertion professionnelle est, à titre d'exemple, devenue un critère de sélection des entreprises

An aerial photograph of five people in a grassy field. One person is wearing a red and white outfit, while the others are in light-colored clothing. They appear to be engaged in a field activity. A green banner with white text is overlaid on the right side of the image. The text reads: "ORIENTATIONS STRATÉGIQUES CONNAÎTRE : conforter l'expertise naturaliste et technique".

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
CONNAÎTRE : conforter l'expertise
naturaliste et technique

Pour mener à bien ses missions de protection et de gestion, le Conservatoire d'espaces naturels consacre chaque année un temps conséquent à l'amélioration des connaissances du patrimoine naturel :

- à l'échelle régionale, la connaissance du patrimoine est indispensable pour cibler les secteurs prioritaires à protéger ;

- au niveau local, la connaissance du patrimoine des sites protégés est essentielle pour les gérer de façon pertinente.

Ces deux approches conduisent le Conservatoire à développer la connaissance sur les habitats et les espèces.

Contributeur à la connaissance de la biodiversité, il travaille naturellement étroitement avec ses partenaires scientifiques et techniques, qui restituent en retour des informations utiles pour les missions foncières et de gestion.

Documents de gestion : actualiser la méthodologie et renforcer les efforts de planification

Entre les phases de protection des sites et de leur gestion opérationnelle, un document de gestion est élaboré. Ce document établit un état des lieux écologique du site et décrit les actions de connaissance, de gestion et de valorisation à conduire sur plusieurs années. Pour planifier et organiser la gestion sur la centaine de sites protégés, le Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie a adopté trois méthodologies différentes en fonction des facteurs suivants :

- le nombre de sites ;
- la superficie des sites ;
- les financements mobilisables pour la gestion ;
- les enjeux écologiques.

Pour les sites à faible superficie et à enjeux écologiques moyens ou faibles : une méthodologie simple a été adoptée. Elle consiste à rédiger des notices de gestion d'une dizaine de pages.

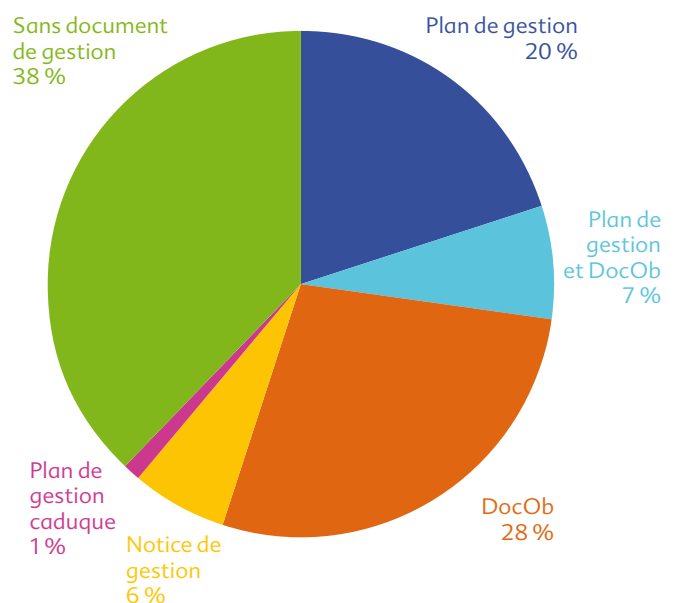
Pour les sites inclus dans des sites Natura 2000 : le site Natura 2000 comporte un document d'objectifs composé d'un diagnostic écologique, d'orientations et d'un plan d'actions. Ces informations sont exploitées pour gérer les sites protégés par le Conservatoire. Pour les sites à enjeux écologiques forts, le Conservatoire produit toutefois un document de gestion en sus. Cette focale au sein du site Natura 2000 intègre ainsi les actions de conservation d'espèces ou d'habitats d'intérêt régional ou national, non reconnus par la Directive « habitats – faune – flore ».

Pour les sites à dimension conséquente et à enjeux écologiques forts : des plans de gestion sont rédigés et mis en oeuvre sur une période moyenne de 5 ans. Ces plans de gestion suivent la méthodologie définie en 2006 par Réserves naturelles de France et l'ATEN.

En 2014, 25% des sites disposent d'un document de gestion actualisé. Il s'agit principalement des sites fléchés comme prioritaires au regard de la biodiversité remarquable recensée.

Malgré la déclinaison de méthodologies différenciées sur les sites, **38% des sites préservés restent à doter de documents de gestion**. En conséquence, une réflexion devra être conduite au cours de ce plan d'actions quinquennal afin de **rattraper ce retard**, de définir les sites prioritaires et de **planifier systématiquement la gestion avant intervention**.

Sites gérés par le Conservatoire pourvus de documents de gestion en 2013



Cette réflexion s'appuiera sur l'article D414-31 du code de l'environnement, qui précise que le Conservatoire agréé est tenu :

- « 1. Dans les conditions prévues par le plan d'actions, de réaliser et mettre en œuvre pour chaque ensemble cohérent de parcelles un plan de gestion, d'une durée minimale de cinq ans, approuvé par son conseil scientifique ;
- 2. De faire procéder, par son conseil scientifique, à l'évaluation des objectifs de chaque plan de gestion, avant son terme ;
- 3. De communiquer les plans de gestion et leurs évaluations aux autorités ayant délivré l'agrément ainsi qu'aux collectivités territoriales intéressées. »

La notion d'« ensemble cohérent de parcelles » consiste à produire un plan de gestion dès lors que les actions de protection ont permis de constituer des **unités de gestion cohérentes**. Il conviendra donc de concevoir une méthodologie de documents de gestion à deux niveaux : **des notices de gestion** pour les petits sites, des **plans de gestion** pour les unités de gestion cohérentes. L'effectif salarié et bénévole sera d'ailleurs pris en compte dans la conduite de cette réflexion, afin de **calibrer de façon réaliste à l'échelle régionale**, les objectifs de gestion au regard des plans de charge actuels.

Conformément à l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011 relatif aux conditions de l'agrément des Conservatoires régionaux d'espaces naturels, le plan de gestion, d'une durée minimale de cinq ans devra s'articuler ainsi :

- « — la situation administrative des parcelles concernées et les mesures réglementaires applicables ;
- un bilan patrimonial qui décrit l'état de conservation, le statut et la localisation des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages ;
- les objectifs de gestion destinés à assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages ainsi que des habitats d'espèce ;
- une description des mesures permettant d'atteindre ces objectifs ;
- les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées ainsi que de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces de faune et de flore sauvages et de leurs habitats. »

Le **conseil scientifique** du Conservatoire d'espaces naturels a été institué le 9 octobre 2013. La **validation des plans de gestion et l'évaluation de leurs objectifs** par ce conseil apporteront une **caution scientifique** à la gestion mise en œuvre par le Conservatoire en tant que **gestionnaire d'espaces naturels**. Pour certains sites présentant des enjeux écologiques forts mais qui ne forment pas encore des unités de gestion cohérentes, les notices de gestion élaborées seront aussi présentées au conseil scientifique pour avis. Pour mener à bien cette ambition, il conviendra de doter le Conservatoire d'une **coordination scientifique** pour animer les travaux et harmoniser les méthodologies et les protocoles.

Actions en bref

► Etablir une méthodologie de rédaction de documents de gestion à 2 niveaux selon la superficie et les enjeux écologiques :

1. notice de gestion pour les petits sites, isolés
2. plan de gestion pour les unités de gestion cohérentes

► Doter tous les sites d'un document de gestion :

- rattraper le retard pour les sites déjà gérés : définir les sites prioritaires parmi les 38% sites sans document
- planifier systématiquement la gestion avant intervention

► Valider les plans de gestion par le Conseil scientifique



Poursuivre l'évaluation de la gestion par une veille scientifique efficiente et standardisée

Malgré l'absence de documents de gestion pour certains sites, le Conservatoire s'est attaché, systématiquement, pour chaque site géré, à procéder au préalable à un **état des lieux écologique** du site et à mettre en place des **suivis scientifiques**.

Cette veille scientifique est essentielle pour **appréhender les enjeux de conservation** et **évaluer les effets de la gestion** des sites. Ces suivis contribuent donc à :

- **approfondir la connaissance du fonctionnement des habitats et des espèces**, notamment patrimoniales (protection réglementaire, rareté classée sur liste rouge, annexe 2 de la directive européenne Habitats-Faune-Flore...) et suivre leur évolution dans le temps ;
- **vérifier que les pratiques de gestion favorisent leur bon état de conservation** ;
- **évaluer l'atteinte des objectifs du plan de gestion**.

L'ensemble des sites du Conservatoire est donc annuellement suivi, selon un minimum de deux passages par an. Pour analyser les résultats à des échelles supérieures aux sites, il est envisagé de conduire une réflexion de **standardisation des méthodologies** d'acquisition de connaissance. Notamment, cela permettra de produire annuellement une synthèse régionale de ces acquis scientifiques. Ces données pourraient aussi être exploitées par un observatoire régional de la biodiversité, le cas échéant.

Ce travail sera mené collégialement, en s'appuyant sur l'expertise de scientifiques (université, biostatisticiens, CBN...) et/ou en adoptant des initiatives voisines existantes et en favorisant l'**exploitation de résultats au niveau régional, inter-régional voire national**. Pour exemple, le Conservatoire s'associera à la réflexion d'une application régionale des protocoles de suivi des zones humides du programme RHOME0 sur les bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie avec les Conservatoires botaniques et les Conservatoires d'espaces naturels voisins.

Actions en bref

- ▶ **Standardiser les protocoles de suivis**
 - s'appuyer sur l'expertise de scientifiques
 - s'associer aux initiatives interrégionale à nationale
- ▶ **Produire une synthèse régionale annuelle des acquis naturalistes et des résultats liés à l'évaluation de la gestion**



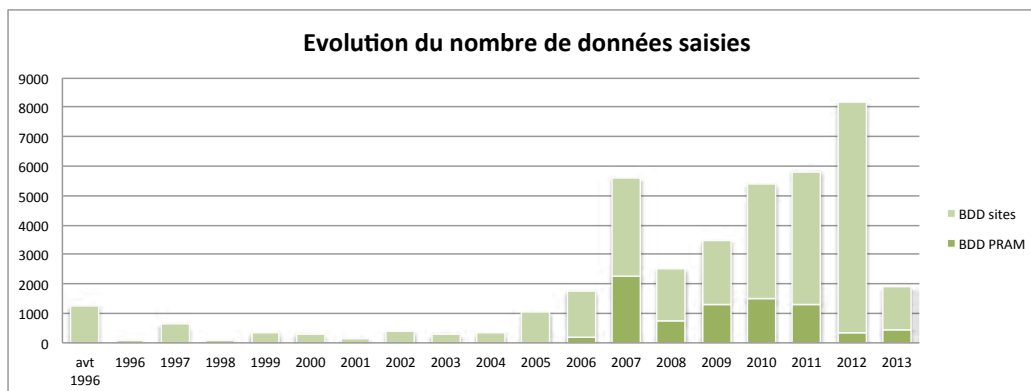
Bases de données : une richesse à exploiter, des compétences à développer

La structuration des données naturalistes au sein du Conservatoire s'est imposée tardivement comme une nécessité. Alors que les listes d'espèces recensées étaient d'abord saisies indépendamment par chaque salarié dans ses bilans annuels, il faudra attendre 2006 pour qu'une première base de données Excel soit mise en place à l'échelle de la structure. Par la suite, le Conservatoire a souhaité se doter du logiciel de gestion de données «Serena», initialement développé pour le réseau des Réserves naturelles nationales. Administrée par un salarié, cette « base de données sites » est aujourd'hui renseignée par chaque chargé de mission

pour les sites dont il assure la conservation.

Concernant les programmes régionaux, la base de données spécifique aux mares (PRAM) est toujours développée sous Excel, tandis que la base de données invasives est administrée par le CBN pour le volet Flore et doit être prochainement développée pour le volet Faune.

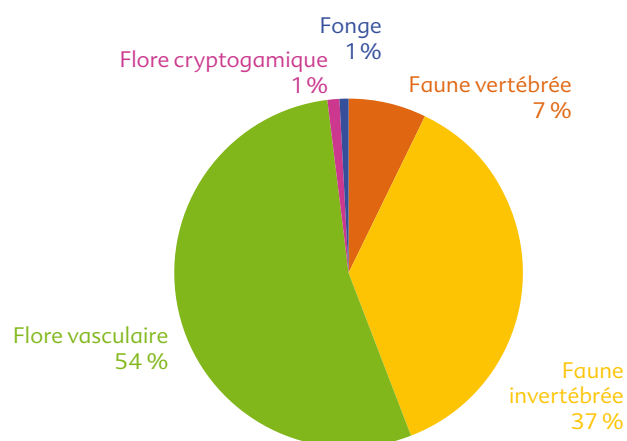
Les deux bases de données existantes regroupent actuellement près de **40 000 occurrences**.



Le Conservatoire est composé d'une **équipe compétente dans de nombreux groupes biologiques**. Il est donc en mesure de réaliser des **expertises naturalistes de qualité**.

En revanche, la restitution des résultats n'est pas valorisée convenablement en raison d'une carence interne en compétence informatique. Pour optimiser l'exploitation de la base de données et **partager ses connaissances avec ses partenaires**, le défi à relever sera de mettre en place un outil informatique géoréférençant le foncier géré, améliorant le pilotage des suivis écologiques, localisant les résultats et permettant des **analyses régionales**. L'interopérabilité avec les bases de données des partenaires sera recherchée. Le développement d'un tel système d'information géographique nécessiterait l'intégration d'un **géomaticien** au sein de l'équipe salariée actuelle ou de la mutualisation d'un tel poste avec une autre structure

Nombre de données saisies par groupe biologique (cumul des BDD sites & PRAM, 2013)



Actions en bref

► Développer un système d'information géographique foncier et naturaliste

- géoréférencer le foncier
- améliorer le pilotage des suivis écologiques
- exploiter les résultats à une échelle régionale
- partager les informations avec ses partenaires : BDD intéropérable avec les BDD des partenaires



Partager la connaissance : un réseau régional solide, une implication collective

La région Basse-Normandie bénéficie d'un **réseau d'acteurs scientifiques dense**, qui s'est organisé pour répondre aux différents besoins de partage et de transmission de la connaissance. Des têtes de réseau sont identifiées pour centraliser les données :

- APGN, pour la géologie ;
- CBN, pour la flore vasculaire et les habitats ;
- GMN, pour les mammifères ;
- GONm, pour les oiseaux ;
- GRECIA, pour les invertébrés continentaux terrestres et aquatiques ;
- URCPIE, pour les amphibiens, les reptiles, les mousses et lichens.

Le Conservatoire travaille naturellement au niveau régional avec l'ensemble de ces acteurs. Il **contribue au « porter à connaissance »** des enjeux de biodiversité. Actuellement, aucun système fonctionnel d'échanges de données n'existe. L'absence de géomaticien est la principale raison de ce dysfonctionnement. Ces partenariats existants méritent toutefois une officialisation, par la signature de **conventions-cadres**, incluant notamment le volet de partage des données et de la connaissance. Ces échanges sont et seront au bénéfice mutuel des partenaires et de la conservation de la nature. Avec les programmes nationaux d'actions d'espèces menacées et l'université de Caen notamment, le Conservatoire cherchera à développer de nouvelles collaborations scientifiques permettant une meilleure

prise en compte de certaines disciplines (paysage, hydrologie, pédologie, reptiles, messicoles...).

Ainsi, le Conservatoire d'espaces naturels participe en tant que structure bas-normande aux différentes **initiatives régionales** : observatoires, atlas, plans nationaux d'action, ...

Il procède à cette fin à des **inventaires spécifiques** sur ses sites. Grâce à son foncier, il met aussi à disposition ses sites pour mener des **expérimentations** liées à la conservation d'espèces.

Au niveau national, en référence à l'article L. 411-5 du code de l'environnement et en application de l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011, le Conservatoire participe à l'**inventaire national du patrimoine naturel (INPN)**. Il diffuse ses données naturalistes, permettant, entre autre, l'**actualisation du réseau bas-normand de ZNIEFF**. Cette transmission est et sera effectuée tant auprès de la DREAL qu'auprès des têtes de réseau naturalistes précitées (adhésion au SINP).

Le développement de la connaissance du patrimoine naturel peut également s'envisager en associant les citoyens à des **suivis scientifiques bénévoles**, aussi appelés **sciences participatives**. Réaliser des suivis est souvent chronophage et requiert parfois des compétences naturalistes faciles à acquérir. Mobiliser les citoyens aux suivis naturalistes est un moyen de les sensibiliser tout en minimisant le coût de mise en oeuvre.

Actions en bref

➤ Transmettre les informations naturalistes acquises

- signer des conventions de partenariat incluant le partage des données et de la connaissance
- poursuivre sa participation aux initiatives régionales
- participer à l'Inventaire national du patrimoine naturel

➤ Poursuivre les sciences participatives



CONNAÎTRE


Le Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie s'engage à doter **ses sites et ses unités de gestion cohérentes d'un document de gestion d'ici 2018**. La méthodologie de réalisation sera actualisée. Les sites composés d'un ensemble cohérent de parcelles bénéficieront d'un **plan de gestion validé par le conseil scientifique**.

Contributeur à la connaissance de la biodiversité, il assurera **le suivi scientifique de ses sites à partir de protocoles standardisés** pour une exploitation régionale ou interrégionale des résultats.

Un outil informatique sera développé pour améliorer **la gestion et l'exploitation des données au niveau régional**. Le Conservatoire contribuera à l'INPN et **transmettra les informations naturalistes acquises** auprès du réseau d'acteurs scientifiques avec lesquels il renforcera ses relations, grâce à la **signature de conventions de partenariat**.

Le Conservatoire continuera à **associer les bénévoles et les citoyens au recueil des données naturalistes**.

Action indicatrice	Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Connaître : conforter l'expertise scientifique							
Se doter, pour tous les sites acquis ou conventionnés, d'un document de gestion	% sites avec document de gestion	62	68	72	80	90	100
Standardiser les protocoles de suivis scientifiques	% sites ayant adopté ces nouveaux protocoles				20	40	40
Développer une base de données foncières et naturalistes géolocalisée	Création SIG/SSI				x	x	x
Favoriser l'implication citoyenne dans la connaissance des sites	Nb suivis bénévoles	6	6	7	8	8	8



Cavités de
Revièrs

Anciennes
Carrières d'Orival

Le Goulet

Grand Marais

Le Gabion

Marais des dizain

Prairies du
Camp Romain

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
PROTÉGER : forger un réseau
de sites préservés

Bilan de la protection : propre et fédérative, foncière ou d'usage

A l'origine, en tant que fédération d'associations, le Conservatoire a développé son territoire d'actions en s'appuyant sur les territoires connus et les terrains déjà protégés par ses membres partenaires. Au fil des prospections foncières, le Conservatoire a ensuite **constitué son propre réseau de sites**. D'une superficie totale de **985 hectares**, protégés soit par conventionnement soit par acquisition. Gestionnaire d'espaces naturels, il est aussi sollicité par ses partenaires institutionnels pour la gestion de leurs terrains.

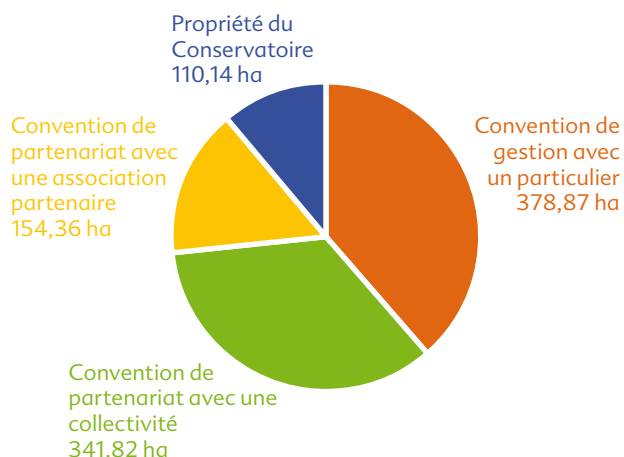
89% des superficies gérées n'ont pas été acquises par le Conservatoire. Elles correspondent à des terrains **conventionnés avec des propriétaires privés** ou à des terrains dont **la gestion lui a été confiée par des propriétaires publics**, soit par convention, soit par appel d'offre.

Au fil des années, le Conservatoire a contribué à la préservation d'un réseau de sites d'intérêt écologique fort, comme en témoigne la proportion importante de ZNIEFF parmi les sites gérés par l'association (80%). En outre, 24 sites se situent dans l'un des trois parcs naturels régionaux du Perche, de Normandie-Maine ou des Marais du Cotentin et du Bessin. A la protection foncière se juxtapose régulièrement un classement ou/et une protection réglementaire :

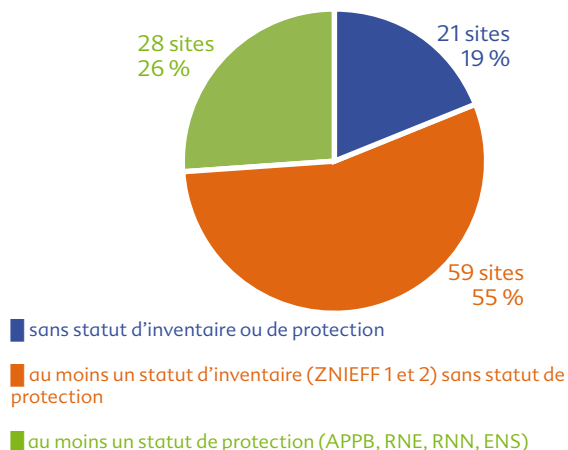
- 5 sites concernés par un arrêté préfectoral de protection de biotope ;
- 1 réserve naturelle nationale ;
- 1 réserve naturelle régionale ;
- 52 sites inclus dans un périmètre Natura 2000 ;
- 21 sites classés espaces naturels sensibles par les départements.

NB : Certains sites bénéficient de plusieurs statuts, ce qui explique les effectifs cumulés supérieurs au nombre de sites gérés par le Conservatoire.

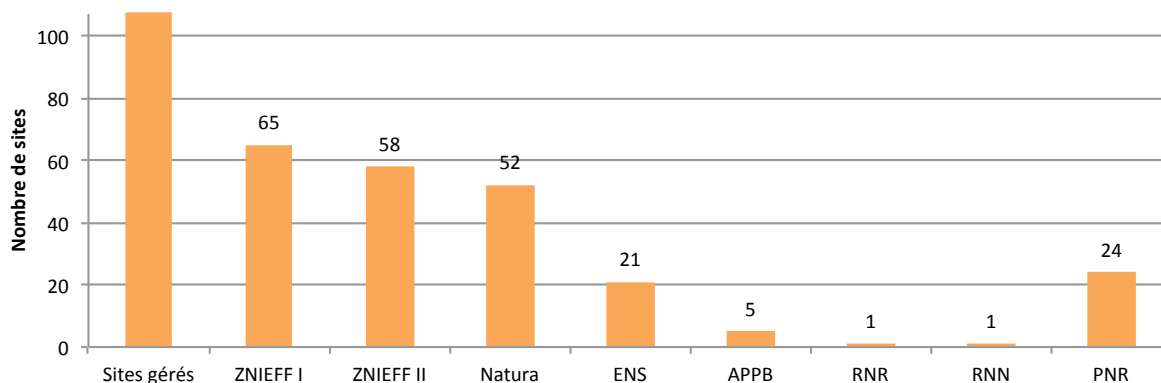
Répartition des superficies gérées selon leurs modalités d'intervention en 2013



Statuts des sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie - 2014



Nombre de sites gérés bénéficiant de statuts de protection réglementaire, de classements ou d'inventaires - 2014

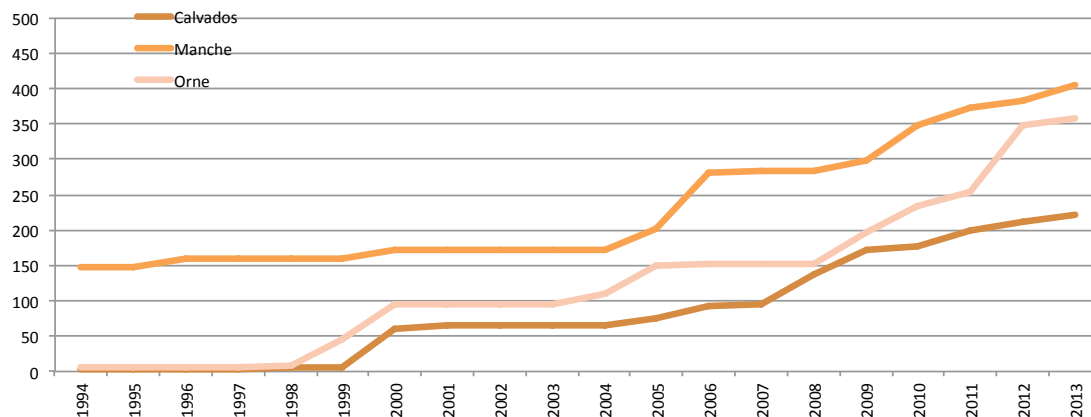


En conséquence, la politique foncière du Conservatoire s'est axée depuis vingt ans sur la **préservation des écosystèmes rares et des espèces menacées ou protégées**, avec une prédisposition à la protection de **quatre grands types de milieux** : coteaux et pelouses calcicoles, anciennes carrières, tourbières et prairies humides et sites à chauves-souris.

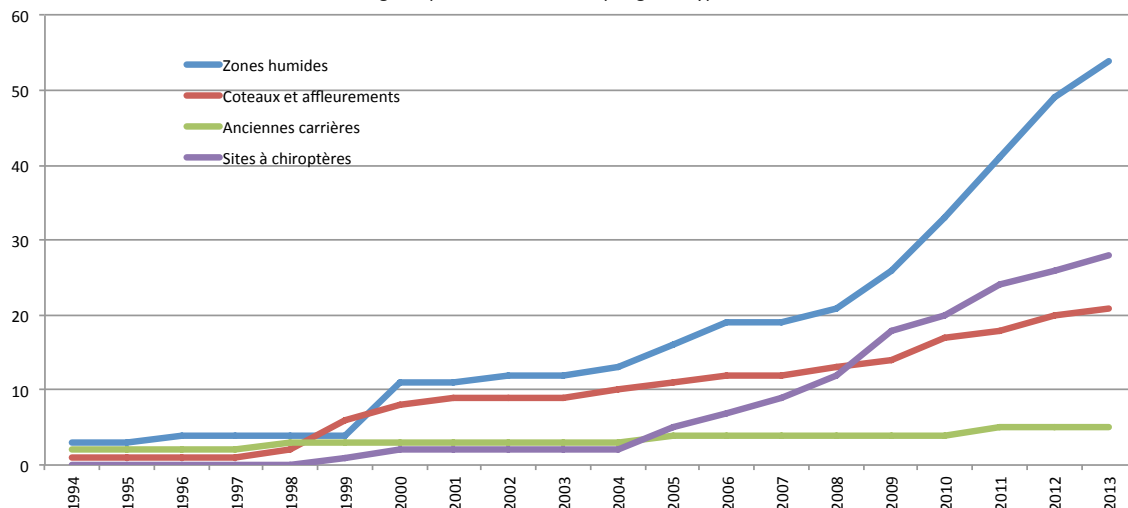
Cette approche par milieux ou espèces explique la faible superficie de chaque espace protégé : la biodiversité la plus remarquable bénéficie déjà d'actions de gestion. En revanche, la protection de ces espaces n'est pas renforcée par une protection alentour qui pourrait être qualifiée de « zone tampon ».



Diachronie des superficies gérées par le Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie pour chaque département



Diachronie du nombre de sites gérés par le Conservatoire par grand type de milieu



Les interventions foncières ont été le plus souvent le résultat des opportunités foncières, d'une connaissance du territoire hétérogène sur la région bas-normande et des moyens humains alloués à la protection. Ces facteurs justifient la **disparité géographique des sites maîtrisés**.

L'écart constaté entre les superficies gérées dans le Calvados et les autres départements s'explique notamment par l'implication historique du GONm et de l'AFFO dans la Manche et le Pays d'Auge. Les départements de l'Orne et de la Manche ont ensuite intégré les sites protégés par le Conservatoire dans leur schéma des espaces naturels sensibles. Ils missionnent depuis le Conservatoire pour gérer ces sites. Par ailleurs, l'effectif de zones humides protégées est le résultat de l'appui apporté par les agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne à la mission de protection conduite par le Conservatoire. De même, la croissance constatée dans la protection des sites à chiroptères s'explique par la mission confiée par la DREAL d'animer le réseau Natura 2000 d'une dizaine de sites à chauve-souris en 2007, qui a conduit à conventionner avec les propriétaires pour la gestion de leurs sites.

En conséquence, le bilan de la politique de protection du Conservatoire révèle qu'il est fortement **corrélé à la conduite des politiques publiques**.

Association à but non lucratif, sa mission est désormais reconnue par l'Etat et la Région dans le cadre de son agrément. Cette reconnaissance se décline au sein de la circulaire du 15 novembre du **contrat de plan Etat – Région 2014-2020** qui précise dans la partie 5 portant sur la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources :

« Freiner l'artificialisation des espaces naturels et agricoles et l'étalement urbain et maintenir ou restaurer le bon état des continuités écologiques (notamment la trame verte et bleue et le schéma régional de cohérence écologique, stratégie de gestion intégrée du trait de côte, acquisitions foncières du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ainsi que les Conservatoires d'espaces naturels agréés). »

Ce cadrage sur la préservation durable du patrimoine naturel et sur les **opérateurs ciblés devrait consolider le soutien** actuellement alloué au Conservatoire pour sa **mission de protection**.

Stratégie d'intervention : une nécessité institutionnelle

Doté d'un patrimoine d'une centaine de sites gérés, le Conservatoire d'espaces naturels poursuivra sa politique foncière selon un nouveau cadre législatif et scientifique. L'agrément suppose en effet qu'il sera tenu *« de soumettre le projet d'acquisition ou de prise à bail d'une ou plusieurs parcelles à l'avis de son conseil scientifique »*. Cette application de l'article D414-31 du code de l'environnement délivre une **caution scientifique à l'action foncière du Conservatoire**. Cet avis est préalable à la décision du conseil d'administration.

L'instauration du conseil scientifique est l'occasion pour le Conservatoire de réfléchir aux enjeux de préservation du patrimoine naturel de la Basse-Normandie. Plutôt que de présenter des projets fonciers au cas par cas, produire une stratégie d'intervention hiérarchisée et complémentaire avec les autres acteurs fonciers contribuera à acter scientifiquement les priorités de préservation des milieux naturels et semi-naturels du territoire. Cette stratégie régionale se déclinera alors à une échelle plus précise de présentation des opportunités foncières en conseil scientifique et d'administration.

Cette politique foncière répondra ainsi à plusieurs objectifs :

- **temporel** : mener la mission au quotidien pour atteindre des objectifs à moyen terme ;
- **spatial** : intervenir en complémentarité avec les autres acteurs fonciers (Conservatoire du littoral, départements et communes dans le cadre de leur politique espaces naturels sensibles, associations) ;
- **écologique** : réviser les enjeux et les critères d'intervention, historiquement axés sur quatre milieux, afin de protéger des sites patrimoniaux encore non préservés ;
- **de gestion durable** : élargir les périmètres de protection existants et obtenir ainsi des unités de gestion cohérentes (approche écosystémique) ;
- **partenarial** : adapter les interventions au regard des politiques publiques ;
- **financier** : qualifier les modalités d'intervention au regard des enjeux, du foncier, de la gestion à opérer et des moyens mobilisés.

La stratégie d'intervention doit donc définir :

- **les critères d'intervention** (milieux, espèces, géodiversité, paysage...);
- **les priorités** (menaces, rareté, fonctionnalité...);
- **les secteurs**, complémentaires à ceux des partenaires (ENS, Conservatoire du littoral, associations), en renforcement de protections réglementaires (RNN, RNR, APPB), en application de politiques de préservation (PNA, PRA, Natura 2000) et en favorisant les continuités écologiques (application du SRCE).

Cette stratégie sera établie entre 2014 et 2015. Elle permettra d'obtenir un atlas régional doté d'une base de données géospatialisée. L'échelle des sites sera par ailleurs étudiée, afin d'obtenir des unités de gestion

cohérente et d'intégrer si nécessaire des périmètres tampon autour des réservoirs de biodiversité menacés. Elle devra notamment permettre d'atteindre l'objectif de **protection de 150 hectares** supplémentaires au cours de ces cinq prochaines années. Ce résultat se déclinera à compter de 2015 à l'issue de la stratégie d'intervention, selon une protection moyenne annuelle de 30 hectares. La hiérarchisation des priorités conduira l'équipe salariée à s'organiser pour atteindre les objectifs de protection. La stratégie sera spatialisée afin d'articuler la politique foncière avec celle de ses partenaires. Elle sera **un cadre** pour la mission de protection et sera bien entendu **évolutive** afin de continuer à bénéficier des opportunités foncières, clé de réussite indiscutable dans cette politique.



Se doter de priorités d'intervention

L'établissement des priorités est issu de l'analyse suivante :

Approche « milieux » :

Au regard des actuelles listes rouges régionales, près de 90% des espèces de phanérogames menacées des pelouses sur sol calcaire et des milieux rocheux sont présents sur les terrains du Conservatoire. En revanche, parmi les autres espèces régionalement considérées « en danger » ou « en danger critique d'extinction », plusieurs espèces typiques des zones boisées et la quasi-totalité de celles associées aux zones humides ne bénéficient pas encore de gestion conservatoire. La protection foncière ou d'usage de milieux abritant ces espèces concourra à sauvegarder ce patrimoine régional.

Cette approche spécifique est utile pour **hiérarchiser les efforts de protection** sur les **milieux les plus rares ou menacés**. Elle se doit toutefois d'être corrélée à une **approche systémique**, pour appréhender la protection à un **ensemble écologique cohérent composé de milieux naturels connexes**. Ainsi, une même intervention foncière pourra concerner ces trois types de milieux et sera classée prioritaire selon la qualification de leur valeur écologique.

Approche « orientations » :

Si les principes d'intervention ont jusqu'alors concerné le patrimoine naturel « remarquable », de nouvelles orientations, complémentaires, seront prises en considération. En Basse-Normandie, de nombreux milieux naturels à forte valeur écologique se raréfient en raison du **changement des pratiques agricoles**, comme le labour de prairies permanentes ou la déprise

pastorale sur des coteaux calcaires. Grâce à sa mission de protection, le Conservatoire est intervenu pour **sauvegarder ces milieux** et a développé une **ingénierie de gestion favorisant la restauration ou/et le maintien de la biodiversité**.

Il importe toutefois de ne pas négliger les espaces naturels remarquables pas ou peu fréquentés par l'homme qui pourraient être **menacés par des modifications d'origine anthropique**. Le principe d'une protection foncière ou d'usage sur ces **espaces à forte naturalité** consisterait à maintenir ces espaces exempts d'action humaine perturbatrice.

Enfin, le patrimoine naturel est intimement **lié au patrimoine culturel et paysager**. L'orientation agropastorale, quoique moins prioritaire, sera un critère d'intervention pour le Conservatoire, attaché à **l'esprit des lieux** et à la **transmission des activités traditionnelles** de la Basse-Normandie : anciens vergers pâturés par des bovins, prairies maigres maintenues ouvertes par fauche ou battage manuel des fougères, petit patrimoine bâti... Cette orientation est conforme à l'article L414-11 du code de l'environnement, qui précise que les Conservatoires **« contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels »**.

Actions en bref

- ▶ **Elaborer une stratégie d'intervention**
 - définir les critères d'intervention
 - définir les priorités d'intervention
 - définir les secteurs complémentaires à ceux des autres partenaires fonciers, en renforcement de protections réglementaires et en favorisant les continuités écologiques
 - produire un atlas régional
- ▶ **Obtenir des unités de gestion cohérentes en intégrant, si nécessaire des périmètres tampon autour des réservoirs de biodiversité**
- ▶ **Protéger 150 hectares en 5 ans, soit 30 ha/an**
- ▶ **Valider les projets fonciers par le Conseil scientifique**



Adapter les modalités d'intervention au contexte

Le Conservatoire d'espaces naturels dispose d'un large panel d'outils de protection, qu'il n'a pas encore jusqu'alors intégralement déployés. A pérennité et coût variables, il conviendra de promouvoir la modalité d'intervention la mieux adaptée au contexte :

Convention de gestion

Historiquement pratiquée auprès des **propriétaires privés**, cette contractualisation est gratuite, simple, rapide à mettre en place et engage peu le propriétaire. Elle permet une large adhésion et favorise son ancrage dans le territoire. Le Conservatoire associe d'ailleurs certains partenaires à la contractualisation, comme les parcs naturels régionaux ou des associations naturalistes notamment. Cependant, cette protection, aisément résiliable, apporte peu de garanties pour le Conservatoire au regard des moyens humains mobilisés et des investissements liés à la restauration et à la préservation des milieux et des espèces. Ce mode de protection doit être **envisagé comme un levier** pour se faire connaître et pour négocier ultérieurement un outil de protection plus fort.

Pour reconduire et sécuriser les nouveaux partenariats, il conviendra d'**actualiser juridiquement le modèle de convention** et de proposer une **durée minimale de conventionnement**. Une durée plus longue de conventionnement est d'autant plus justifiée si des travaux y sont réalisés avec des fonds publics.

De même, il conviendra aussi d'analyser si une distinction doit être apportée entre le propriétaire privé et l'usager, exploitant agricole. Des **conventions d'assistance à la gestion** pourraient être signées, afin d'accompagner les acteurs économiques locaux sans s'y substituer. A des fins de constitution d'unités de gestion cohérente, cette formule d'accompagnement serait particulièrement **adaptée aux zones tampons** des cœurs de biodiversité qui bénéficieraient d'une protection plus forte. A ce titre, de potentielles synergies seraient possibles avec Terre de liens : les milieux naturels exceptionnels seraient acquis par le Conservatoire tandis que les terres agricoles alentour seraient acquises par Terre de liens, organisme garant d'une production agricole respectueuse de l'environnement.

Bail emphytéotique

A ce jour, aucun bail n'a été signé. Pourtant, à durée variable pouvant atteindre 99 ans, il apporte davantage de pérennité de protection en cas de vente des biens. Pertinent également financièrement, il devra être envisagé avec **les propriétaires privés qui ne souhaitent pas vendre** mais qui cautionnent l'action du

Conservatoire.

Avec les **communes** ou d'**autres propriétaires publics** qui délèguent la gestion de leurs espaces naturels, le Conservatoire promouvra la **signature de baux emphytéotiques administratifs**. Ces baux visent à sécuriser le foncier protégé d'une part et à gérer durablement les terrains d'autre part. Préalablement, pour mieux se connaître et engager des collaborations de confiance, des **conventions de partenariat** pourront être proposées auprès des collectivités propriétaires. Des conventions de longue durée seront privilégiées.



Acquisition en régie

Bien que l'acquisition foncière nécessite un portage financier pour l'association, ce mode de protection est le plus fiable et le plus pérenne. Il conviendra d'**améliorer les plans de financement**, afin de limiter l'apport de fonds propres.

Acquisition vers le fonds de dotation

Créé le 5 mai 2011, le fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels a pour finalité de sécuriser le foncier protégé par les Conservatoires. Les terrains légués par les Conservatoires, alors usufruitiers, deviennent ainsi inaliénables. Il conviendra d'envisager cette modalité de protection, en particulier dans le cadre des **mesures compensatoires** ou de **legs**.

Convention d'affectation

Certains terrains de l'Etat comportent aussi une biodiversité remarquable qu'il est nécessaire de préserver. C'est le cas de terrains du **ministère de la Défense**, pour lesquels des conventions de gestion ou d'occupation ont été mises en place. Dans le cadre de négociations nationales entre la fédération des Conservatoires et le ministère, des **cessions à titre gratuit** pourront être envisagées.

Ces différents outils de protection, réglementaires, fonciers, sont des moyens de protéger le patrimoine naturel et semi-naturel. Alors que certains se révèlent onéreux et permettent une garantie des actions de préservation grâce à une totale maîtrise d'ouvrage,

d'autres ont la souplesse d'être mis en oeuvre gratuitement et de contribuer par l'accompagnement à sensibiliser les acteurs du territoire. **Les moyens financiers, le contexte foncier et les enjeux patrimoniaux conditionneront le choix de l'outil de protection.**

Actions en bref

Les modalités : Convention de gestion, convention de partenariat, bail emphytéotique, acquisition en régie, acquisition vers le fonds de dotation, convention d'affectation

- ▶ **Actualiser le modèle de convention de gestion**
- ▶ **Avoir recours au fonds de dotation pour rendre les terrains acquis inaliénables**

Partenaires institutionnels: des objectifs communs, une mobilisation à exploiter

La politique foncière du Conservatoire d'espaces naturels sera évidemment le reflet des politiques publiques actuelles :

- protection réglementaire : y participer activement

Gérant le plus grand nombre de réserves naturelles en France, les Conservatoires d'espaces naturels ont obtenu la confiance et la reconnaissance de l'État et des régions. La mise en réseau des gestionnaires par la fédération concourt à partager les compétences et expériences en ingénierie de gestion. En Basse-Normandie, le Conservatoire gère une réserve naturelle régionale et une réserve naturelle nationale.

- protection, restauration et gestion de milieux aquatiques en partenariat avec les agences de l'eau

Dans le cadre du plan national d'actions pour la sauvegarde des zones humides, l'un des objectifs concerne l'acquisition de 20 000 hectares. En application de l'article L213-8-2 du code de l'environnement, avec le soutien des agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, le Conservatoire poursuivra sa mission de protection foncière des zones humides. Elle sera à ce titre précisée dans sa future stratégie foncière.

Le Conservatoire se charge également de mener une **animation territoriale** propice au développement de partenariats nouveaux et favorables à la préservation des milieux aquatiques. Des synergies sont à trouver avec les différents partenaires et acteurs de l'eau : SAGE, syndicats de rivières, Cater...

- le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) : Contribuer au maintien, à la constitution et à la restauration des trames vertes et bleues

De par son action foncière, le Conservatoire concourt d'ores et déjà à la constitution de trames vertes et bleues. Aussi, il peut devenir un acteur clé de mise en oeuvre du SRCE. Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie foncière, il conviendra de réfléchir avec la Région et la DREAL à son positionnement foncier et à son implication territoriale. Toutes les modalités de mise en oeuvre de trames vertes et bleues seront explorées: montage d'un programme européen trame verte et bleue de type LIFE +, développement de nouveaux partenariats, participation aux élaborations des SCOT en dehors des territoires des PNR dans le cadre de l'animation territoriale financée par l'AESN ...

Particulièrement, un partenariat serait à étudier avec l'Établissement public foncier de Normandie. L'action 3 de l'axe 1 du programme pluriannuel d'interventions porte sur les schémas régionaux de cohérence écologique : « *Contribuer à la remise en état des continuités écologiques identifiées dans les trames vertes et bleues, en mobilisant les outils de portage et de recyclage, en liaison avec les opérateurs spécialisés.* »

Le Conservatoire d'espaces naturels dispose d'un savoir-faire naturaliste, foncier et de gestion qui concorde avec les ambitions de l'EPF. Il pourrait concourir à l'observation foncière et être missionné pour expertiser les espaces naturels à protéger et à gérer.



- application de mesures compensatoires : vers la constitution et la gestion du réseau de sites

A l'instar d'autres régions de France, le Conservatoire s'est vu confier la protection de plusieurs sites au titre de mesures compensatoires de divers projets en Basse-Normandie. Il sera intéressant de repreciser avec la DREAL, service instructeur, les valeurs de la **charte éthique** de la Fédération des Conservatoires et les différentes mesures que le Conservatoire peut

décliner: prospection, acquisition, gestion durable de sites, suivis scientifiques et maîtrise d'ouvrage pour la restauration et l'entretien de milieux... Les mesures compensatoires sont un **moyen de protection durable de sites naturels et des espèces** qui correspondent aux missions régionales de protection et de gestion du Conservatoire d'espaces naturels.

Actions en bref

- ▶ Participer à la protection réglementaire de sites naturels
- ▶ Contribuer à la préservation des milieux aquatiques
- ▶ Contribuer au maintien, à la constitution et à la restauration de trames vertes et bleues
- ▶ Etre identifié comme structure pouvant mettre en œuvre des mesures compensatoires



La mise en œuvre : s'entourer, se territorialiser

La **prospection foncière** sera une mission généralisée à l'ensemble des chargés de mission responsables d'un territoire. Les négociations sont favorisées par la connaissance des acteurs de terrain. Elles sont particulièrement facilitées sur les sites Natura 2000 où des animations sont déjà assurées par le Conservatoire ou ses partenaires institutionnels (CPIE, PNR, GON, Chambre d'agriculture, Conservatoire du littoral). Il importe donc de **renforcer la coordination avec ces partenaires** pour optimiser les actions de protection. Plus largement, la connaissance du territoire et des acteurs pourra être partagée avec de nombreux autres partenaires techniques incontournables : les SAGE, la CATER, les fédérations de Pêche, l'ONEMA, les chambres

d'agriculture, l'ONCFS, les fédérations de chasse, l'ONF, les départements...

De plus, il importera de maintenir le partenariat existant avec la SAFER, qui permet d'être informé des **opportunités de vente** et de bénéficier de son **droit de préemption**. Au-delà de cette veille foncière, le Conservatoire pourra mobiliser la SAFER pour qu'elle assure un **portage foncier** d'une série conséquente de parcelles à acquérir. Ce portage transitoire sera alors un moyen pour le Conservatoire d'acquérir les terrains sans autofinancement ni avance, en mobilisant des financements européens, généralement longs à obtenir.

Actions en bref

- ▶ Territorialiser les chargés de mission
- ▶ Poursuivre le partenariat avec la SAFER pour l'exercice du droit de préemption et des portages fonciers transitoires
- ▶ Optimiser les actions de protection par un renforcement de partenariats institutionnels et locaux (animateurs de sites Natura 2000, techniciens de rivières, élus, PNR, chambres d'agriculture...)



PROTÉGER

Le Conservatoire d'espaces naturels établira une **stratégie régionale d'intervention**. Celle-ci définira les critères d'intervention, les priorités et les secteurs, complémentaires à ceux des partenaires fonciers.

Les **modalités d'intervention, foncière ou d'usage**, dépendront du contexte foncier, écologique, financier et partenarial. Les **modèles de conventionnement seront actualisés** pour garantir l'implication du Conservatoire dans la durée.

Par ses interventions foncières ou d'usage, le Conservatoire **participera au maintien et à la constitution de trames vertes et bleues**. Il poursuivra son engagement de **préservation des zones humides**. Conformément à la charte des Conservatoires, il pourra bénéficier de **mesures compensatoires** en vue de préserver des sites identifiés dans la stratégie d'intervention.

La prospection foncière sera optimisée grâce à une **territorialisation des chargés de mission** et à un **relais local** assuré par ses partenaires de terrain.

Action indicatrice	Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Protéger : forger un réseau de sites préservés							
Acquérir des espaces naturels	S acquise par année	110	10	10	10	10	10
Protéger des espaces naturels par conventionnement	S conventionnée par année	875	20	20	20	20	20
Expertiser et actualiser les modèles de convention de gestion	Conception des modèles			x	x		
Se doter d'une stratégie d'intervention hiérarchisée et complémentaire à celle des autres acteurs fonciers régionaux	Stratégie		x	x			

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
GÉRER : favoriser les potentialités
écologiques des sites



Pour gérer un site composé d'un ensemble cohérent de parcelles, il convient d'appliquer son plan de gestion validé par le conseil scientifique. Celui-ci comporte des objectifs de gestion déclinés en opérations concrètes à mettre en œuvre. Ces dernières comportent généralement un volet de travaux ponctuels et d'entretien et un volet scientifique de suivi des habitats et des espèces. Ce dernier volet permet d'évaluer l'état de conservation de la biodiversité et d'analyser intrinsèquement la gestion opérée. Bien sûr, préserver la faune et la flore ne nécessite pas systématiquement une intervention humaine : laisser des espaces en libre évolution sans gestion opérationnelle, qualifiés d'espaces de « naturalité » est aussi l'une des orientations qui peut être inscrite dans les documents de gestion.

Concernant la gestion opérationnelle, le Conservatoire d'espaces naturels procède de trois façons différentes et complémentaires :

- gestion en régie

L'équipe est dotée de trois techniciens répartis géographiquement sur la région. Polyvalents et complémentaires (zootekiciens, élagueurs, naturalistes, chefs de chantier), ils sont équipés de matériels techniques adaptés à la gestion des sites naturels. Ils assurent l'entretien courant et procèdent au pâturage itinérant des troupeaux et à des interventions

mécaniques ponctuelles. Ils créent également un lien et un relais d'information entre le Conservatoire et la population locale.

- co-gestion

Certains terrains nécessitent un entretien, pastoral essentiellement, compatible avec le maintien ou l'installation d'un agriculteur local.

- gestion externalisée

Des interventions mécaniques lourdes sont parfois nécessaires pour effectuer des travaux d'aménagement, de restauration ou encore de gestion ponctuelle.

Développer un génie écologique efficient et économiquement raisonné

En raison d'un nombre croissant de sites protégés, leur gestion représente un poste de dépense de plus en plus important. En outre, certains sites naturels remarquables pour leur biodiversité sont orphelins de financement public.

Il convient donc d'**étudier de nouvelles modalités de financement** et d'**optimiser les modes opératoires au regard des enjeux écologiques et du contexte local de chaque site**.

La technicité actuellement déployée par l'équipe salariée permet déjà d'effectuer une gestion à la fois **efficiente et financièrement réfléchie**. Il conviendra de maintenir cette démarche, de faire des choix de gestion prioritaire, de s'équiper en matériel performant et de continuer à appliquer le meilleur ratio coût/bénéfice. L'optimisation

est possible si le Conservatoire consacre un temps défini à la **gestion expérimentale**. En effet, **innover de nouvelles modalités de gestion** peut concourir à une optimisation des coûts et/ou de la biodiversité. Il conviendra donc de maintenir cette dynamique expérimentale, qui doit être **méthodologiquement cadrée**. Plus généralement, la capitalisation des expériences de gestion sera recherchée : elle permettra d'analyser les effets de la gestion au regard des objectifs de préservation de la biodiversité d'une part et de transmettre ces acquis de terrain à son réseau de partenaires gestionnaires et naturalistes d'autre part.

Par ailleurs, les **partages d'expériences au sein de la Fédération** permettent d'améliorer les pratiques actuelles et de valoriser les savoir-faire acquis par les techniciens

Actions en bref

- ▶ Optimiser les modes opératoires au regard des enjeux écologiques et du contexte local
- ▶ Etudier de nouvelles modalités de financement
- ▶ S'équiper en matériel
- ▶ Maintenir la dynamique expérimentale, à cadrer méthodologiquement
- ▶ Innover de nouvelles modalités de gestion selon des expérimentations méthodologiquement cadrées
- ▶ Partager les expériences et valoriser les savoir-faire des techniciens



Pour le maintien des activités économiques et des usages traditionnels

La **perte de la biodiversité** constatée en Basse-Normandie est principalement **liée à l'évolution des pratiques agricoles**. L'abandon de terres peu productives et la mutation agricole du système bocager traditionnel vers la céréaliculture sont des facteurs de la réduction de la biodiversité ordinaire comme remarquable. De nombreuses **espèces sauvages**, qui s'exprimaient en milieux entretenus par pâturage notamment, **se sont raréfiées**. Le Conservatoire est donc **intervenu sur des milieux naturels menacés ou en raréfaction**. Il s'agit des pelouses et des coteaux calcaires, des tourbières ou encore des prairies permanentes humides. Pour que la biodiversité continue de s'exprimer, l'entretien par pâturage est régulièrement nécessaire. Pour ce faire, le Conservatoire **travaille étroitement avec le monde rural et s'attache à maintenir une activité agricole sur ses sites protégés**.

Dans ce cadre, l'action foncière du Conservatoire peut favoriser la **remise en activité agricole** de certains terrains antérieurement abandonnés.

Conformément aux objectifs de gestion, des conventions ou des baux sont conclus avec les agriculteurs en place ou candidats. Un cahier des charges comportant des clauses environnementales est joint à la convention. Il promeut une agriculture respectueuse des enjeux de conservation identifiés sur le site. Pour garantir la réussite de cette cogestion, le **Conservatoire supervise la gestion** et mène les suivis écologiques permettant d'évaluer la restauration ou le maintien de la biodiversité. Par le partage d'informations au sein du réseau des Conservatoires et avec les conseils généraux, il conviendra d'étudier et d'**analyser les conventions** actuellement mises en place et de les actualiser si des améliorations contractuelles s'avèrent pertinentes (type, procédure d'appel à candidature, durée, redevance, exigences).

Les sites préservés par le Conservatoire sont parfois si peu rentables pour l'agriculture, si petits, si contraignants ou si difficiles d'accès qu'aucun agriculteur n'est candidat pour la co-gestion. En conséquence, pour répondre aux objectifs de gestion de maintien des milieux ouverts, le Conservatoire **s'est doté d'un troupeau de 185 animaux** de races rustiques :

- 18 Vaches Highland Cattle ;
- 11 Chevaux Camarguais ;
- 1 âne Normand ;
- 20 Moutons Solognots ;
- 135 Chèvres Communes de l'Ouest.

Le pâturage souhaité pour la conservation de certaines espèces est particulièrement saisonnier. Cela implique

que le cheptel, en augmentation, est intégralement sollicité en période estivale. La présence temporaire des animaux sur les sites naturels contraint donc le Conservatoire à rechercher des sites de repli, actuellement insuffisants, pour alimenter le troupeau en hiver. **Les techniciens engagent leurs compétences en zootechnie au profit de la conservation des espèces et des habitats**. Aussi, cette **ingénierie de gestion pastorale** est spécifique et valorisée auprès d'autres propriétaires publics qui missionnent le Conservatoire, tels les départements pour leurs espaces naturels sensibles ou les communes pour leurs terrains naturels.



« Le Conservatoire détient le plus gros cheptel reproducteur de chèvres communes de l'Ouest de France. Il participe aux rencontres nationales de mutualisation des connaissances sur la race (exigences, faiblesses...) et il effectue des échanges d'animaux afin de limiter la consanguinité. Il poursuivra activement cette démarche de conservation de cette race menacée d'extinction, très adaptée à la gestion par pâturage des coteaux. »

Cette expertise est désormais si reconnue en Basse-Normandie, que le Conservatoire est régulièrement assimilé à un gestionnaire « pastoral » d'espaces naturels. Pour autant, la gestion d'espaces naturels **n'est pas systématiquement interventionniste** et certains plans de gestion prévoient de **laisser les milieux à leur libre évolution** ou de **proposer à la macrofaune rare des espaces ordinaires sans dérangement humain**. Une communication sera à prévoir auprès de ses partenaires, pour rappeler que le Conservatoire est un **gestionnaire de tout espace naturel**, ouvert comme fermé, qui œuvre pour la préservation de la biodiversité sous toutes ses formes. Il faudra ainsi faire-valoir la polyvalence de l'équipe en ingénierie de gestion, depuis la planification à son évaluation, depuis l'expertise scientifique jusqu'à la gestion opérationnelle.

A travers ses actions de gestionnaire, parce que la nature est indissociable de la culture, le Conservatoire s'attache à concourir au maintien des traditions et du patrimoine rural normand :

- **conservation de races locales rustiques** (chèvre commune de l'Ouest pour la gestion par pâturage en régie) ;
- **promotion et entretien du paysage traditionnel** des sites protégés (arbres têtard, haies plessées, haies bocagères, vergers, mare) ;

- **conservation et valorisation du petit patrimoine bâti** (murets, abreuvoirs en granite, anciennes bornes, fours à chaux).

Les sites du Conservatoire peuvent en effet servir de **sites « vitrines » ou « laboratoire »** de transmission des traditions auprès de la population. Ces actions sont conduites en **partenariat étroit avec les PNR** lorsqu'elles concernent leur territoire ou lorsqu'elles peuvent être menées en dehors de leur territoire en complémentarité de leurs initiatives.

Actions en bref

- ▶ Maintenir et promouvoir sur site les activités agricoles respectueuses de l'environnement
- ▶ Actualiser les conventions agricoles
- ▶ Poursuivre son implication sur la conservation de la chèvre commune de l'ouest et engager des actions de conservation pour d'autres races locales rustiques
- ▶ Utiliser les sites comme « vitrine » pour promouvoir le paysage traditionnel (arbre têtard, haie plessée, mare...) et le petit patrimoine bâti (four à chaux, muret, abreuvoir...)

Gérer les sites avec les acteurs locaux

Pour les unités de gestion ou les secteurs géographiques cohérents, il est prévu d'instaurer des **comités de gestion**. Ils informeront et **associeront** davantage les **acteurs locaux** (élus, usagers, partenaires...) aux enjeux de conservation du site, à la conduite et à l'évaluation de la gestion : présentation du plan de gestion, diffusion du rapport d'activité annuel, échanges réguliers sur les actualités du territoire et du Conservatoire... Elle sera instituée de façon réfléchie et mutualisée afin de ne pas superposer différents comités de gestion sur un même site ou secteur (Natura 2000/site CEN/ RNN...). Renforcer le partenariat avec les collectivités locales permettra aussi d'être davantage associé à la **planification de l'aménagement du territoire** et de proposer sous maîtrise d'ouvrage (inter)communale des projets partagés de préservation et de valorisation de leur patrimoine naturel, à l'instar de ce qui a pu être développé à la Glacière et à Argentan.

Pour chaque territoire, le Conservatoire collabore aussi avec les structures aux missions convergentes : les **associations naturalistes locales** (Val d'Orne environnement, AFFO, CREPAN, Manche nature, CPIE, GMN...) et les trois **Parcs naturels régionaux**, actuellement concernés par treize sites Conservatoire.

Ces partenariats seront à officialiser et renforcer par la signature de conventions-cadre.

A l'échelle citoyenne, le Conservatoire poursuivra la **mobilisation des bénévoles** pour réaliser des actions de gestion exigeant beaucoup de moyens humains. Impliquer est aussi un moyen de **sensibiliser le grand public à la préservation de la nature**. Les chantiers bénévoles concernent divers thématiques : création et restauration de mares, actions de débroussaillage ou de fauche, pose de grilles à chauve-souris, plantation d'un verger conservatoire...

Des labellisations nationales créées par la Fédération légitiment d'ailleurs ces initiatives : «Chantiers d'automne» et «Fréquence Grenouille».

Pour les bénévoles les plus impliqués, le Conservatoire propose de leur confier la gestion de sites naturels localisés à proximité de leur domicile et de devenir alors conservateurs bénévoles. Ambassadeur local, leur statut de citoyen favorise l'adhésion de la population aux actions de protection conduites par le Conservatoire. En 2013, une vingtaine de sites bénéficie de cette implication bénévole. Celle-ci crée évidemment **un effet de levier pour l'association** qu'il faudra accroître dans



un contexte économiquement restreint. Une articulation sera à redéfinir entre la responsabilité de l'association et celle du conservateur bénévole. Une supervision par l'équipe salariée est effectivement indispensable:

elle conditionne le sérieux scientifique et la qualité du travail garantis par le Conservatoire. Les règles de fonctionnement et d'actions seront donc édictées en ce début de programme quinquennal.

Actions en bref

- ▶ Instaurer des comités de gestion
- ▶ Développer des projets partagés de préservation et de valorisation du patrimoine naturel avec les communes et EPCI
- ▶ Officialiser les partenariats naturalistes et techniques par la signature de conventions de partenariat : PNR, associations
- ▶ Organiser des chantiers bénévoles
- ▶ Doubler le nombre de conservateurs bénévoles et cadrer l'articulation salarié/bénévole



Externalisation : se doter de nouvelles compétences en marchés publics

Principalement financée par des pouvoirs adjudicateurs, l'association doit désormais appliquer l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 et donc missionner ses prestataires par appel d'offres. Les marchés doivent respecter « *les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.* »

Le Conservatoire doit donc revoir son positionnement de maître d'ouvrage et **se doter de compétences internes en procédures d'appel d'offres**. Cette nécessaire adaptation sera l'occasion de revoir la façon dont sont missionnés ses prestataires (échelle, durée, exigences, encadrement, suivi administratif, modèles) et d'optimiser éventuellement la charge administrative liée à cette nouvelle procédure.

Cette ordonnance concerne surtout la gestion des sites. En effet, les plans de gestion prévoient régulièrement

de conduire des **travaux d'entretien nécessitant un matériel spécifique** ou bien des **travaux lourds de restauration ou d'aménagement**. Maître d'ouvrage, le Conservatoire engage en moyenne chaque année 250 000 € de travaux d'investissement. Ils contribuent essentiellement à restaurer des zones humides, à sécuriser des sites à Chiroptères, à dégager des espèces végétales invasives, à ouvrir des sites au public... Les techniciens sont chargés d'assurer le suivi de ces chantiers tandis que les chargés de mission rédigent les pièces administratives des marchés.

Traditionnellement, sur toute la région, **12 entreprises ou associations d'insertion** sont régulièrement missionnées sur les sites du Conservatoire. Il est prévu de poursuivre cette politique de **développement solidaire du territoire** et donc de privilégier les entreprises d'insertion. Pour ce faire, le Conservatoire intégrera le **critère social** dans le choix de ses prestataires.

Actions en bref

- ▶ Se doter de compétences en procédures d'appel d'offre en application de l'ordonnance du 6 juin 2005
- ▶ Privilégier les entreprises d'insertion par l'intégration du critère social comme critère de sélection dans les consultations



Evaluer la gestion : entre devoir et valorisation

D'ores et déjà, pour chacun des sites gérés par le Conservatoire, un **rapport d'activité annuel** est rédigé dans le but de retranscrire la totalité des actions (actions de gestion et suivi de leurs impacts, acquisition de connaissance, valorisation...). Ce rapport est diffusé aux propriétaires, aux usagers, aux collectivités, aux partenaires associatifs et aux partenaires institutionnels et financiers.

L'agrément exige par ailleurs d'**évaluer les plans de gestion** arrivant à échéance et de transmettre ces évaluations à la Région, au Préfet et aux collectivités territoriales intéressées. Tandis que les rapports annuels sont plutôt un bilan de la gestion et de la connaissance,

l'évaluation vise à analyser les effets de la gestion mise en œuvre au regard des enjeux du site et des objectifs fixés par le plan. Cette nouvelle exigence suppose de définir des **indicateurs de résultat**.

L'élaboration méthodologique des évaluations sera donc à corréler à la réforme des modèles de plans de gestion ainsi qu'au format des rapports annuels. Quoique non prioritaire, il sera pertinent de revoir en fin de quinquennat le format de ces rapports pour qu'ils aient la triple finalité de communiquer sur les résultats probants auprès des financeurs, d'être peu chronophages à rédiger et d'être davantage accessibles au public non initié comme les élus et les propriétaires privés.

Actions en bref

- ▶ **Elaborer une méthodologie d'évaluation des objectifs des plans de gestion arrivant à échéance**
- ▶ **Valider l'évaluation des plans de gestion par le Conseil scientifique**
- ▶ **Réviser le format des rapports annuels**



GÉRER

Le Conservatoire d'espaces naturels s'équipera et **optimisera les modalités de gestion** au regard des enjeux écologiques des sites et des moyens matériels, humains et financiers. Les modèles de rapport annuel seront harmonisés et une **évaluation des plans de gestion sera mise en place**.

Il privilégiera le **maintien d'une activité agricole sur ses sites** dès lors qu'elle est compatible avec les objectifs de gestion.

Il continuera de **valoriser son savoir-faire en gestion pastorale** auprès de ses partenaires fonciers et de **promouvoir les usages traditionnels** témoins de l'histoire des lieux.

Les **acteurs locaux seront associés à la vie des sites** par l'organisation de comités de gestion ou de chantiers.

Le Conservatoire recherchera activement des **conservateurs bénévoles** à proximité de l'ensemble de ses sites.

Pour gérer ses sites, le Conservatoire **investit chaque année 250 000 €** de travaux de restauration ou d'entretien. En cas d'externalisation, le Conservatoire intègrera le critère social dans le choix des candidats afin de **privilégier des entreprises d'insertion**.

Action indicatrice	Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Gérer : favoriser les potentialités écologiques des sites							
Favoriser la co-gestion	Nb agriculteurs exerçant une activité	44	44	50	50	60	60
Restaurer des milieux naturels (travaux, non intervention)	S zones humides SN restaurées par année	30	20	20	20	20	20
Gérer des sites naturels en régie	S zones humides SN entretenues en régie	110	110	150	150	180	180
Gérer des sites naturels en maîtrise d'ouvrage	S zones humides SN entretenues via l'externalisation	340	350	350	350	380	380
Disposer d'un rapport annuel de gestion par site ou réseau de sites d'un territoire cohérent	% site avec rapport annuel	90	90	90	90	90	90
Accroître le nombre de conservateurs bénévoles et cadrer officiellement leur intervention	Nb conservateurs	20	23	26	33	37	40
Favoriser l'implication citoyenne dans la gestion des sites	Nb bénévoles ayant participé à des chantiers	174	180	200	200	200	200

A group of people, including men, women, and children, are gathered in a grassy field. In the center, a man is holding a large map or brochure and speaking to the group. A woman stands next to him, also addressing the group. The background features a dense forest of tall evergreen trees under a clear sky. The foreground shows the backs of several people, some wearing backpacks, looking towards the presenters.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
VALORISER : essayer les valeurs
du Conservatoire

Pour être soutenu dans ses missions, le Conservatoire doit être connu et reconnu. Il procède pour cela à une communication externe visant divers objectifs :

- sensibiliser les acteurs du territoire et obtenir le soutien politique et institutionnel ;
- valoriser le travail accompli dans les domaines de la connaissance, du foncier protégé et de l'ingénierie de gestion ;
- améliorer sa notoriété régionale et obtenir l'adhésion de la population à son action ;
- impliquer les citoyens.

Le terrain : la légitimité du Conservatoire

Les terrains préservés par le Conservatoire sont un formidable outil de communication à exploiter auprès du grand public. **Informé sur site** ne signifie pas nécessairement ouvrir au public. Si la vulnérabilité des milieux et des espèces est incompatible avec une fréquentation humaine, le Conservatoire en informe le grand public qui respecte alors les règles d'accès. C'est notamment le cas pour les sites d'hibernation et de reproduction des chauves-souris.

Au-delà de la **sensibilisation du citoyen** aux enjeux de préservation, signaler les sites est aussi l'occasion de **promouvoir l'action du Conservatoire** et de **livrer des consignes de gestion**, en cas d'échappée du bétail particulièrement.

Les terrains gérés par le Conservatoire sont soit acquis, soit conventionnés. Leur statut de protection et l'accord

des propriétaires conditionnent donc l'ouverture au public. Actuellement, 18% des sites sont accessibles et 30% signalés. Parmi ceux-ci, un seul site est actuellement accessible aux personnes à mobilité réduite et aux malvoyants. Les sites ouverts au public appartiennent essentiellement aux départements, aux communes, à l'AFFO et au Conservatoire.

La fréquentation des sites se distingue ainsi :

Des sites balisés et médiatisés

Les espaces naturels sensibles des départements sont presque toujours accessibles au grand public. Certains sites emblématiques sont d'ailleurs aménagés et **équipés de signalétique de sensibilisation** :

- ENS de la Tourbière de la Lande Mouton (50) ;
- ENS du Coteau de la Bandonnière (61) ;
- RNN du Coteau de Mesnil Soleil (14).

Lorsque certains sites le permettent, le Conservatoire propose aussi des sentiers balisés. **Il accompagne également certaines communes dans l'aménagement de leurs sites.**

Une ouverture de proximité

Le Conservatoire est plutôt attaché à **proposer des espaces naturels libres d'accès aux citoyens**, de proximité particulièrement. Ces accès aux sites doivent permettre aux riverains de **s'approprier leur patrimoine naturel**, de prendre progressivement part à la protection des sites lors de chantiers ou de suivis bénévoles et de devenir pour les plus impliqués conservateurs bénévoles. Supports de sensibilisation, ces sites sont également **mis à disposition auprès de ses partenaires** associatifs pour organiser des animations autour de la nature et de sa préservation. Cela correspond à une cinquantaine de sorties grand public par an.

Un accès ponctuel ou confidentiel

Sur les propriétés privées non accessibles librement sont ponctuellement organisées des **manifestations** après accord préalable des propriétaires. Aussi, sur les



« Il serait pertinent d'équiper l'intégralité des sites gérés, après accord des propriétaires, de panneaux indiquant que le site est géré par le Conservatoire. Le Conservatoire serait alors informé des éventuelles divagations d'animaux et interviendrait plus rapidement. »

sites sensibles non ouverts au public, le Conservatoire propose à certains acteurs locaux des visites spécifiques, pour participer à des suivis scientifiques par exemple. L'association **communique** alors concrètement **sur ses actions auprès des élus** et d'autres partenaires, qui

adhèrent plus aisément aux mesures parfois restrictives de gestion. D'une douzaine par année, ces visites de terrain contribuent aussi à **l'émergence de nouvelles collaborations**.

Actions en bref

- ▶ Signaler les sites : de 30 à 90%
- ▶ Ouvrir les sites au public, de proximité particulièrement : de 18 à 30%



Asseoir sa notoriété régionale

Pour valoriser l'action du Conservatoire en Basse-Normandie, la **communication locale** doit être relayée par une **communication régionale**.

Elle **cible divers publics** et peut être **transversale, thématique ou institutionnelle**. Une charte graphique sera à préciser pour homogénéiser les rendus écrits.

Des outils de communication générale

L'association communique auprès du grand public à l'aide de son site internet, d'une plaquette de présentation, de panneaux d'information, d'expositions, d'ouvrages et de dépliants de la fédération.

Réalisé en interne, le site internet est relativement fréquenté avec 7 000 visites par an et 15 000 pages lues depuis 2009. Afin d'améliorer l'ergonomie et les fonctionnalités, il est prévu de réaliser un nouveau site en 2014. Il devra notamment susciter l'envie d'adhérer à l'action du Conservatoire (bénévolat, don, cession, conventionnement).

La restitution de son activité est assurée par la diffusion d'un bilan d'activités annuel et de lettres d'information semestrielles, dont le format évoluera pour une diffusion numérique élargie.

Afin de promouvoir son action localement, il sera nécessaire de développer une **communication territorialisée, plus concrète pour les acteurs du territoire**. Elle s'adaptera au contexte et présentera les enjeux patrimoniaux et les actions développées spécifiques à chaque territoire. La compréhension des enjeux liés à la préservation des sites tant pour leurs fonctionnalités indispensables à la collectivité que pour renforcer l'attractivité des territoires, doit motiver la

volonté de mise en protection des sites naturels. Ainsi, le Conservatoire s'ancrera davantage localement. Il ciblera particulièrement sa communication auprès des élus et des propriétaires privés avec qui il est pertinent de conventionner.

Vulgarisation thématique

L'association communique aussi sur certaines thématiques développées au niveau régional : pâturage, mares, espèces invasives... Cette vulgarisation thématique contribue à améliorer la notoriété de l'association.

A titre d'exemple, le Conservatoire réalise des vidéos des chantiers bénévoles. Il a aussi créé une exposition photographique sur les mares bas-normandes: « Planète mares, îlots de biodiversité ».

Valorisation scientifique

Sur le volet technique et scientifique, le Conservatoire a amélioré ses connaissances, qu'il **partage avec ses partenaires** grâce à la rédaction de rapports, à la réalisation de posters et à la participation ou à l'organisation d'ateliers ou de colloques.

Pour **former les générations futures au métier de gestionnaire** d'espaces naturels, le Conservatoire organise des interventions théoriques couplées si possible à des chantiers scolaires. Il intervient une dizaine de fois chaque année dans des centres de formation (Lycée Robillard, BTS, université, agents techniques de collectivités...). Des formations de sensibilisation des agents techniques des collectivités sont aussi organisées.

Actions en bref

- ▶ Créer un nouveau site internet
- ▶ Diffuser un bilan annuel et des lettres semestrielles
- ▶ Développer une communication territorialisée et cibler les élus et les propriétaires privés à conventionner
- ▶ Communiquer sur les thématiques régionales traitées par le Conservatoire
- ▶ Vulgariser les acquis scientifiques
- ▶ Organiser des interventions théoriques et pratiques auprès des scolaires et des agents techniques



Connaître et gérer : informer, associer

Découvrir, s'émerveiller et comprendre la nature donne envie de la protéger. Faire connaître la biodiversité de la Basse-Normandie est essentiel pour fédérer ses habitants à l'action du Conservatoire d'espaces naturels et légitimer ainsi son existence. La sensibilisation du public est avant tout assurée par ses partenaires spécialisés dans l'organisation d'animations de découverte et d'éducation à l'environnement. Il s'agira donc de bien s'assurer que les structures se rendant sur les sites relaient l'action du Conservatoire et fassent le lien entre le patrimoine naturel et sa protection permise par le Conservatoire.

Le Conservatoire s'inscrit bien entendu dans cette démarche de sensibilisation où la **complémentarité territoriale** est recherchée avec les structures existantes. Les **évènementiels** sont notamment l'occasion de communiquer et de **faire connaître le Conservatoire**: fête de la nature, fréquence grenouille, chantiers d'automne, 24 heures de la biodiversité, nuit internationale de la chauve-souris, journées du patrimoine....

Aussi et surtout, les terrains protégés par le Conservatoire sont des **vitrines pour expliquer voire former à la gestion des espaces naturels**. A cette fin, le Conservatoire accueille du public sur site dans le cadre d'**animations « gestion »**. Il organise une douzaine de sorties chaque année à destination du grand public

désireux de découvrir le travail de gestionnaire et de participer de manière concrète à la connaissance et à la gestion des sites (sciences participatives, chantiers). Ces rencontres avec la population sont véritablement l'occasion d'échanger avec des citoyens désireux de s'impliquer bénévolement dans la gestion des sites.



Ces **opérations concrètes d'animation** concourent à **médiatiser l'association** et à **mobiliser les citoyens**. Une quarantaine d'animations est organisée chaque année. En 2013, l'association est apparue dans une vingtaine d'articles de presse. Un **calendrier des animations** et des communiqués de presse seront structurés pour obtenir un meilleur relais médiatique.

Actions en bref

- ▶ **Organiser des évènementiels en complémentarité avec les structures d'éducation à l'environnement**
- ▶ **Organiser des animations « gestion » : chantier, sciences participatives, découverte : 40 par an**



VALORISER

Pour accroître sa notoriété, le Conservatoire d'espaces naturels **renforcera sa communication locale et régionale** auprès du grand public.

Les sites seront signalés et accessibles dès lors que l'ouverture est compatible avec les enjeux de préservation de la biodiversité.

Il élaborera des **outils de communication transversaux et territorialisés**. Le site Internet sera actualisé.

Tout en améliorant les relais médiatiques, il continuera d'intervenir en complémentarité avec ses partenaires pour des **journées de vulgarisation, de formation et d'animation** autour de la connaissance et de la gestion des sites.

Action indicatrice	Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Valoriser : essaimer les valeurs du Conservatoire							
Accroître la notoriété régionale du CEN	Nb connexions site web	5900	5900	10000	10000	10000	10000
Améliorer la notoriété locale du CEN	% sites signalés	30	30	80	80	80	90
Ouvrir les sites acquis par le CEN dans le respect de leur équilibre écologique	% sites ouverts au public	18	18	20	25	25	30
Diffuser une lettre d'information semestrielle	Nb acteurs informés	200	200	350	400	400	500

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

**Le CEN, opérateur
de politiques publiques**



En complémentarité de sa politique associative, le Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie met à disposition des services de l'Etat et des collectivités ses compétences scientifiques et techniques pour garantir une préservation durable du patrimoine naturel bas-normand.

Conformément à l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011 relatif aux conditions de l'agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels, « *il peut préciser les conditions dans lesquelles l'organisme apporte aux autorités délivrant l'agrément un concours technique et scientifique pouvant prendre la forme de missions d'expertise.* »

Son domaine d'action régional et son réseau de partenaires le positionnent comme catalyseur de projets pour la région. Il peut aussi bien mener des missions de conseil, participer à des commissions en raison de son expertise régionale des enjeux de biodiversité, gérer des propriétés publiques grâce à son savoir-faire de gestionnaire de ses propres espaces, que devenir animateur de programmes régionaux. L'action du Conservatoire est d'ailleurs déjà imbriquée aux politiques publiques, comme en témoignent les superficies gérées également dotées de protection réglementaire ou identifiées comme zones naturelles d'intérêt écologique.

Planification : vers de nouvelles implications

Stratégie de création des aires protégées : SCAP

L'article 23 de la loi Grenelle I du 3 août 2009 prévoit l'élaboration de la Stratégie de création des aires protégées. Ce schéma doit identifier les lacunes du réseau afin de placer sous protection forte, d'ici dix ans, au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain. Au niveau régional, la DREAL a élaboré une déclinaison régionale de la SCAP en associant les principaux acteurs du territoire.

Concernant l'association, les protections fortes déjà intégrées dans la SCAP sont les 7 sites protégés par une réglementation, soit les cinq arrêtés préfectoraux de protection de biotope et les deux réserves naturelles nationale et régionale dont il est gestionnaire. Le Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie pourrait être un opérateur majeur pour les protections complémentaires identifiées par la stratégie ou pour l'accompagnement d'autres projets de protection réglementaire.

Trame verte et bleue et schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Co-élaboré par l'Etat et le Conseil régional, le SRCE vise à maintenir ou reconstituer les continuités écologiques conformément aux engagements du Grenelle. Le Conservatoire adhère à la démarche et a participé activement à l'ensemble des réunions engagées depuis 2011. Sans obligation réglementaire, une **sensibilisation des élus** et autres acteurs socio-professionnels conditionnera la prise en considération du schéma dans les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités (SCOT, PLU, PLUi) ainsi que les projets d'aménagement qui s'ensuivront. Pour les secteurs à enjeux, selon les moyens mobilisés et en complémentarité avec les acteurs déjà impliqués (PNR, CPIE...), le Conservatoire **participera aux comités de**

pilotage en charge de l'élaboration de ces planifications. Son action de protection, foncière ou d'usage, contribuera par ailleurs au maintien et à la restauration des trames identifiées comme prioritaires.

Implication dans l'aménagement rural et promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sur les territoires à enjeux

Le Conservatoire siège aux comités techniques et au conseil d'administration de la SAFER. Il participe au choix des attributaires des parcelles en préemption et intervient donc dans le choix de l'aménagement rural et des orientations agricoles (biologique ou non ; maintien de prairies et de boisements ou transformation en céréaliculture). **L'agriculture étant étroitement liée à la préservation de la nature et des paysages**, la participation du Conservatoire à ces instances est un bon moyen de **promouvoir la constitution ou le maintien de trames vertes** et bleues. Sa contribution permet également de **privilégier une agriculture durable, favorable au maintien des usages traditionnels, de la biodiversité et du paysage.**

Avec les services de l'Etat, en sa qualité d'**association agréée protection de l'environnement**, il sera utile d'**étudier sa participation à d'autres instances**, telles la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAM), les commissions départementales d'orientation agricole (CDOA), les commissions départementales de consommation des espaces agricoles (CDCEA), les comités départementaux de gestion de la chasse et de la faune sauvage, les comités de bassin ou leurs commissions territoriales et la commission régionale agro-environnementale (cf. annexe c). La majorité des autres Conservatoires d'espaces naturels de France participent à toutes ces

instances structurantes pour appuyer les politiques publiques de préservation du patrimoine naturel et paysager. Ces temps d'échanges favorisent aussi

l'émergence de collaborations nouvelles avec les acteurs du monde agricole, les collectivités et les autres membres institutionnels.

Actions en bref

► Participer aux comités de pilotage des SCOT et PLU pour intégrer les enjeux Trames vertes et bleues

En priorité sur les secteurs :

- identifiés dans la stratégie d'intervention
- ne bénéficiant pas de la participation de ses partenaires (PNR/CPIE/CREPAN...)

► Siéger aux commissions SAFER

► Participer à d'autres commissions liées à l'aménagement rural (CDOA, COREMA, CDCEA, comités de bassin...)

- privilégier une agriculture durable
- promouvoir les Trames vertes et bleues



Connaissance naturaliste régionale : poursuivre son implication

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Le Conservatoire d'espaces naturels s'est appuyé sur ces inventaires pour mener ses interventions foncières et d'usage si bien que la quasi-totalité des sites gérés se situe sur des zones inventoriées de type 1 ou de type 2. En raison de la vocation première de cet inventaire et de l'ancienneté de certaines données, la DREAL a mis en place un dispositif d'actualisation permanente. Pour contribuer au mieux à cette actualisation, il conviendra que le Conservatoire transmette ses informations naturalistes issues de sa base de données « Serena ».

Système d'information sur la nature et les paysages (SINP)

En application de l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011, « le projet de plan d'actions indique notamment les modalités de la participation de l'organisme à l'inventaire national

mentionné à l'article L. 411-5 du code de l'environnement sur les parcelles dont il est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée. »

Les données naturalistes transmises pour l'actualisation des ZNIEFF devraient convenir pour renseigner le SINP.

Observatoire régional de la biodiversité

Avec le soutien financier de la DREAL et du Conseil régional, l'IRD2 anime des réunions prospectives avec l'ensemble des acteurs de l'environnement afin de configurer un éventuel observatoire régional de la biodiversité. Fédératif et régional, le Conservatoire d'espaces naturels s'associe évidemment à cette initiative et collaborera avec son réseau de partenaires scientifiques pour réussir ce projet.

Actions en bref

► Transmettre les informations naturalistes :

- au SINP
- pour l'actualisation des ZNIEFF

► Participer à la préfiguration de l'observatoire régional de la biodiversité



Mesures nationales et européennes de préservation des ressources et de la biodiversité

Le Conservatoire d'espaces naturels contribue à la conservation d'espèces et de milieux à travers ses missions scientifiques, foncières et techniques :

Implication dans les Plans nationaux d'actions (PNA)

Le Conservatoire agit activement dans le **PNA Chiroptères** - Plan Interrégional d'Action en faveur des chauves-souris (PIAC) porté par le GMN en Haute et Basse-Normandie. Le Conservatoire est membre du comité de pilotage du PIAC et s'implique sur **vingt-six sites à chauves-souris** reconnus d'intérêt régional.

En raison de sa forte implication sur les zones humides, le Conservatoire s'associe également au **PNA odonates** bas-normand animé par le GRETIA. Il relaie ses recensements menés sur ses sites, il met à disposition ses sites auprès des membres du GRETIA pour des inventaires complémentaires et il propose ses sites comme outil potentiel de gestion pour la préservation de zones refuges identifiées.

Des réflexions sont aussi conduites avec le Conservatoire botanique qui pilote le **PNA messicoles**. Elles prévoient de mettre à disposition des terrains du Conservatoire et d'expérimenter la création de zones refuges à messicoles dans des secteurs de grande culture comme le Perche ou Mesnil-Soleil.

Collaborations importantes avec les agences de l'eau pour la mise en œuvre de la politique de l'eau et des zones humides

Des conventions pluriannuelles lient le Conservatoire d'espaces naturels et les agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne chargées de décliner sur leur bassin le **plan national d'action en faveur des zones humides**. Ces accords financiers d'animation territoriale visent divers objectifs :

- acquérir des zones humides ;
- conventionner avec des privés pour veiller à une bonne conservation de la ressource en eau et de la biodiversité

recensée sur le terrain ;

- restaurer et entretenir des zones humides ;
- communiquer sur les enjeux de préservation des milieux humides et de la qualité des masses d'eau ;
- mener des programmes régionaux en faveur des zones humides et des espèces associées.

Ces actions concordent avec la propre politique du Conservatoire. L'élaboration de la stratégie d'intervention du Conservatoire sera l'occasion de confirmer cette **convergence d'objectifs**. Un **rapprochement avec les SAGE, la CATER, les syndicats de rivière** et leurs techniciens et les syndicats des eaux sera programmé pour rechercher les synergies possibles d'expertise, de protection et de gestion.

Animateur de sites Natura 2000

Le réseau écologique européen Natura 2000 issu des directives « Oiseaux » de 1979 et « Habitats-Faune-Flore » de 1992 a pour objectif le maintien en bon état de conservation des espèces et des habitats les plus fragiles du territoire européen. Le Conservatoire est un acteur majeur du réseau en Basse-Normandie avec la rédaction de **quinze documents d'objectifs** et l'animation de quatorze sites. Il est à l'origine de la signature de la première charte et porte actuellement une trentaine de contrats Natura 2000. Grâce à ces missions d'opérateur, le Conservatoire améliore sa connaissance du territoire et des acteurs qu'il **met à profit de sa propre politique de protection**.

Il est aussi gestionnaire d'une douzaine de sites inclus dans des sites animés par d'autres opérateurs avec lesquels il collabore pour participer à la démarche et livrer son expertise scientifique. En retour, il bénéficie de leur propre expertise et de la connaissance des acteurs utiles à sa mission de protection. L'élaboration de la stratégie foncière nécessitera d'**associer les différents opérateurs** à la démarche.

Ces partenariats seront à initier, poursuivre ou renforcer.

Actions en bref

- ▶ Proposer les sites comme sites expérimentaux ou comme zones de refuges pour des espèces bénéficiant de plans nationaux d'actions
- ▶ Poursuivre son implication de préservation des milieux aquatiques et rechercher des synergies avec les SAGE, CATER et syndicats de rivières
- ▶ Sites Natura 2000 :
 - poursuivre l'animation de sites
 - travailler étroitement avec les opérateurs Natura 2000 pour mettre en œuvre la stratégie foncière et gérer les sites



Gestion de sites naturels à protection réglementaire forte

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)

Cinq sites gérés par le Conservatoire bénéficient de cette protection réglementaire forte, incluse dans la SCAP. Au cas où une réglementation de certains usages s'avèreraient indispensables pour gérer durablement certains sites naturels ou pour préserver des milieux remarquables et menacés limitrophes aux sites gérés, le Conservatoire s'appuiera sur la DREAL pour mettre en place cette mesure réglementaire.

Réserves naturelles nationale et régionale

Avec le département du Calvados, le Conservatoire assure la gestion de la Réserve naturelle nationale du Coteau de Mesnil Soleil depuis 2008. Le Conservatoire est gestionnaire de la première réserve naturelle régionale. Il s'agit des Anciennes Carrières d'Orival. Il est membre du réseau des Réserves naturelles de France, qui rassemble tous les gestionnaires de réserves au niveau national. Les Conservatoires et la fédération sont les principaux gestionnaires de réserves en France. De 2013 à 2014, le Conservatoire de Basse-Normandie anime le réseau régional des réserves naturelles, composé de 8 réserves nationales et de 4 réserves régionales.

Actions en bref

- ▶ Proposer des APPB à la DREAL pour les sites subissant des usages ou des aménagements incompatibles avec la gestion durable des milieux ou des espèces
- ▶ Organiser un atelier technique et thématique par an



Gestion d'espaces naturels et semi-naturels des collectivités territoriales

Grâce à la taxe d'aménagement, les départements mènent une politique de préservation des espaces naturels sensibles (ENS). Le Conservatoire est missionné comme **gestionnaire de plus de 200 ha** répartis sur 17 sites départementaux : 9 dans l'Orne, 5 dans la Manche et 3 dans le Calvados.

Sur les départements du Calvados et de l'Orne, les communes sont associées à cette politique en acquérant les espaces naturels classés d'intérêt local. Cette politique d'acquisition exige pour les communes de **disposer d'un savoir-faire foncier** en interne, qu'elles pourront externaliser en confiant au Conservatoire une **mission d'assistance foncière**. Le Conservatoire propose de négocier le foncier avec les privés. Il appliquera si nécessaire des procédures spécifiques, telles que celle des **biens vacants et sans maîtres**. Le partenariat

pourra évidemment s'étendre à la gestion des sites alors protégés.

Par ailleurs, le **foncier des communes ou des EPCI** comprend d'**autres espaces naturels ou semi-naturels**, également nécessaires de préserver. Généralement non **dotées de personnel qualifié** dans la gestion des espaces naturels, elles **délèguent au Conservatoire** la gestion de leur patrimoine naturel, accessible au public dans le respect de la vulnérabilité des milieux. A l'instar de ce qui a été développé sur la commune de la Glacerie, l'association contribue à **fédérer de nombreux acteurs du territoire autour de la gestion et de la valorisation des sites** et peut développer avec les élus une véritable **dynamique de territoire, à la fois environnementale, durable et solidaire**. Ces formules «intégratrices» seront à promouvoir auprès d'autres communes volontaires.

Actions en bref

- ▶ Développer des partenariats fonciers et de gestion avec les communes dotées d'ENS locaux
- ▶ Gérer des terrains communaux à enjeux écologiques et développer des dynamiques de territoire



Coordination de programmes régionaux

Acteur régional, le Conservatoire anime deux programmes fédérateurs initiés et soutenus par l'Etat et la Région : le programme régional en faveur des mares (PRAM) et le programme régional d'actions sur les espèces invasives.

Poursuite de la coordination régionale en faveur des mares :

Initié en 2006, le **Programme d'action en faveur des mares** a pour vocation d'interpeller la population et les acteurs socio-professionnels sur l'intérêt de conserver le réseau existant de mares, composante structurante du bocage caractéristique de la région Basse-Normandie, pourtant en voie de régression. Alors que moins de 5 mares ont été restaurées en 2006, sept ans plus tard, le Conservatoire a pris part à la **restauration (90%)** ou à la **création (10%) de 150 mares**. Cette **reconstitution progressive du réseau** est permise grâce à une **mobilisation de nombreux acteurs** représentatifs de la société civile: agriculteurs, individuels, associations, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, établissements scolaires...

Une base de données spécifique inventorie les mares recensées en Basse-Normandie. **750 espèces animales et végétales ont été recensées** sur les 873 mares intégrées à la base. En lien avec plusieurs associations, le PRAM s'est associé à différentes synthèses bibliographiques : risques sanitaires liés à l'abreuvement des bovins dans les mares, modes de compensation dans les cas de destruction de mares, outils réglementaires pour agir en faveur des mares...

Pour sensibiliser le grand public en Basse-Normandie, le Conservatoire privilégie de travailler avec une quinzaine de structures d'éducation à l'environnement : près de **120 animations ont été organisées** depuis 2007. Ces initiatives sont labellisées « fréquence grenouilles » et contribuent au **rayonnement régional** de cette opération nationale. Une exposition photographique réalisée par François Nimal « Planète mare : îlots de biodiversité » circule également en région pour sensibiliser le public à l'intérêt de préserver ce milieu.

Ce programme est un bon vecteur de sensibilisation auprès de la population et des acteurs agricoles, qu'il conviendra de poursuivre de façon partenariale. A l'instar du programme « 41 mares » engagé en 2011, un nouveau programme sera développé pour poursuivre les efforts du maintien de ce maillage régional de mares. A moyen terme, il pourrait être pertinent d'intégrer la thématique des mares à la **problématique du bocage** et de conduire un programme régional sur le bocage où la

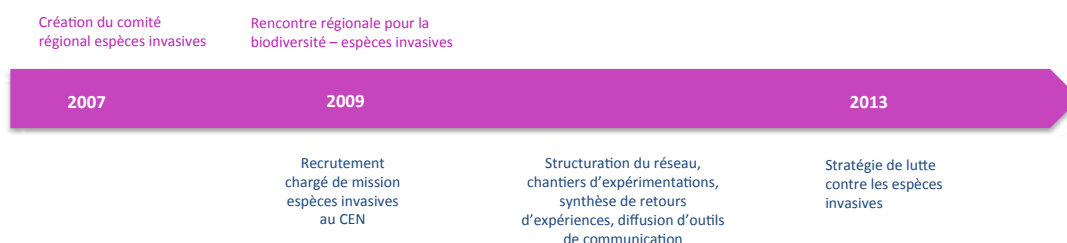
conservation des mares sera un des axes de travail au même titre que les prairies ou les haies, dont le **maillage a régressé de 40% en 40 ans**. Cette coordination sera là encore fédérative, en associant le monde agricole comme institutionnel (chambres d'agriculture, Conseil régional, Conseils généraux, communes, PNR, CPIE, DDTM, DREAL...).



Mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les espèces invasives

En partenariat avec l'AESN, la DREAL et le Conseil régional, le Conservatoire d'espaces naturels coordonne le **programme d'actions sur les espèces invasives**. Il anime le réseau d'acteurs régional et il accompagne techniquement les porteurs de projets locaux. En s'appuyant sur les actions engagées depuis 2007, le comité s'est doté en 2013 d'une stratégie régionale à décliner autour de trois objectifs d'ici 2015 : **améliorer la connaissance** sur les espèces invasives, mettre en place une **lutte régionale coordonnée** sur les espèces invasives identifiées comme prioritaires et **sensibiliser et communiquer** sur les espèces invasives.





Cette problématique invasive concerne tout acteur du territoire, aussi bien les collectivités territoriales, les gestionnaires d'espaces que les particuliers. Certaines invasions végétales ou animales peuvent en effet être **dévastatrices pour certains milieux et espèces indigènes et engendrer de graves incidences économiques** pour certaines activités professionnelles. En 2013, 32 particuliers et 69 acteurs institutionnels, politiques et techniques, soit une **centaine d'acteurs**, ont collaboré avec le Conservatoire pour la mise en œuvre du programme d'actions.

Dans l'état actuel des connaissances, depuis 2004, les différents acteurs régionaux (hors particuliers) ont dépensé 440 000 € pour gérer les espèces invasives prioritaires de la stratégie. Les dépenses publiques étant proportionnelles au caractère envahissant des espèces exotiques, il importe d'**associer les élus à ce sujet de société**, pour que les actions de lutte soient menées le plus en amont possible dès la découverte d'un nouveau foyer. La **communication autour de luttes emblématiques** et la **promotion de la lutte préventive** sont en conséquence préconisées. Le Conservatoire poursuivra sa fonction de coordinateur. Il **mettra à**

disposition ses expertises scientifiques et d'ingénierie de lutte auprès des collectivités concernées. Gestionnaire d'espaces naturels, ses compétences techniques et ses moyens humains en techniciens pourront également être mobilisés.

Autres pistes régionales structurantes et fédératives à étudier

Mutualiser les compétences au sein du réseau des acteurs de l'environnement devient de plus en plus nécessaire au regard du contexte économique actuel. Les financements européens exigent d'ailleurs de développer des projets conséquents, ambitieux et novateurs. Les **synergies partenariales** seront donc recherchées pour développer des **programmes régionaux structurants**. Le montage de projets européens est envisagé avec certains partenaires sur des **thématiques parfois dépourvues de financement** en gestion ou acquisition. Ces réflexions concernent les trames sèches, les tourbières ou encore les espaces en libre évolution qualifiés d'espaces de "naturalité".

Actions en bref

► Poursuivre le programme régional d'actions en faveur des mares

- poursuivre l'animation du programme
- restaurer ou créer 50 mares par an

► Mettre en œuvre la stratégie d'actions sur les espèces invasives

- poursuivre l'animation du programme
- mettre à disposition ses compétences techniques et ses moyens humains auprès des collectivités concernées par des envahissements d'espèces exotiques

► Développer de nouveaux programmes en synergie avec ses partenaires :

- programme bocage avec le monde agricole
- programme régional d'espaces en libre évolution



Le CEN, opérateur de politiques publiques

Au service des politiques publiques, le Conservatoire assurera les **missions d'expertise, d'animation et de gestion** qui lui seront confiées. Il participera à l'actualisation des ZNIEFF, à l'enrichissement du SINP et à la construction de l'observatoire régional de la biodiversité. Il poursuivra activement l'animation des programmes régionaux, la mise en œuvre du plan national d'actions en faveur des zones humides et la gestion de réserves naturelles, d'espaces naturels sensibles et de terrains communaux.

Le Conservatoire **contribuera aux réflexions sur la planification globale du territoire bas-normand** à travers son implication dans le SRCE, la SCAP et l'aménagement rural.

Le Conservatoire recherchera de **nouveaux partenariats de gestion et de valorisation** auprès des propriétaires publics d'espaces naturels et semi-naturels. Des **dynamiques de territoires seront créées** grâce à la fédération d'acteurs autour de projets de conservation et de valorisation de milieux naturels.

Action indicatrice	Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Le CEN : opérateur de politiques publiques							
Animer le Programme Régional d'Actions en faveur des Mares	Nb mares créées ou restaurées en région	20	50	50	50	50	50
Animer le Programme Régional de Lutte contre les Espèces Invasives	Nb chantiers de restauration recensés	47	50	50	50	50	50
Gérer des sites naturels (RNN, RNR, ENS, EPCI, communes)	S gérée	360	370	380	390	400	410
Animer des sites Natura 2000	Nb sites	13	14	14			
Contribuer à la restauration et au maintien de milieux patrimoniaux dotés d'une fonctionnalité écologique	S zones humides SN conventionnée en MAE	50	-	50	50	50	50
Favoriser l'émergence d'un réseau régional de gestionnaires d'espaces naturels	Organisation d'un atelier thématique par an	-	x	x	x	x	x



STRUCTURER L'ASSOCIATION

Une réforme indispensable des statuts pour ouvrir le Conservatoire aux collectivités et aux particuliers

Historiquement fédérative, l'association n'a longtemps comporté pour administrateurs que des représentants de structures agissant en faveur de l'environnement: AFFO, CBN, Conservatoire du littoral, CPIE Collines normandes, CPIE du Cotentin, GMN, GONm, GRETIA, Rivières et bocages, Val d'Orne environnement.

Progressivement, l'association s'est orientée vers une politique d'adhésion plus large. Sont alors arrivés de nouveaux adhérents, dits individuels, pour renforcer le rang des bénévoles actifs du Conservatoire.

Actuellement, le conseil d'administration est composé comme suit :

Bureau:

1 Président

1 Trésorier représentant d'une structure membre

1 Secrétaire représentant d'une structure membre

Autres membres du Conseil d'Administration:

1 représentant des adhérents individuels

3 représentants de structures membres

Le conseil d'administration comporte donc 6 administrateurs et le bureau est composé de deux membres, dont un président-trésorier. Le double mandat de présidence et de trésorerie concentre la gouvernance sur une personne, qui exerce des responsabilités majeures pour la structure composée de 14 salariés.

Compte tenu de cette configuration, le président-trésorier joue un rôle clé pour l'association, qui serait de fait fragilisée en cas de démission. Impliqué depuis la création du Conservatoire, il met à profit sa connaissance des acteurs et de l'historique des sites et s'entretient régulièrement avec la direction.

En revanche, le bureau ne se réunit jamais avec la direction et il n'existe actuellement pas de distinction cohérente entre la gestion au quotidien et la conduite du projet associatif : l'instance de débats, de gestion courante et de décision stratégique est en effet assurée directement par l'organe collégial d'administration

qu'est le conseil d'administration.

Ces **effectifs décisionnels** sont faibles et fragiles et **méritent d'être renforcés rapidement**.

De même, conformément aux statuts, l'ouverture auprès de la **société civile** est limitée à raison du vote de dix adhérents pour élire un administrateur. Les **collectivités territoriales** ne sont pas non plus associées au projet associatif, malgré les missions d'intérêt général du Conservatoire. En conséquence, les **statuts de l'association seront révisés** pour davantage **associer les partenaires, les élus et la société aux actions territoriales** que développe le Conservatoire d'espaces naturels. La constitution de différents collèges règlera en outre le faible effectif constaté. L'évolution statutaire sera transmise avec le rapport annuel d'activité auprès des autorités qui délivreront l'agrément, en application de l'article D414-31 du code de l'environnement.

Actions en bref

► Réviser les statuts et davantage associer les partenaires, les élus et les adhérents

► Affirmer le rôle du bureau



Une instance consultative déjà opérationnelle : le conseil scientifique

L'article D.414-30 du code de l'environnement exige pour condition à l'obtention de l'agrément que le Conservatoire d'espaces naturels soit «doté d'un conseil scientifique constitué de spécialistes désignés pour leur compétence scientifique dans les disciplines des sciences de la vie et de la Terre.»

Le conseil scientifique a été institué en 2013. Il comprend 10 experts régionaux dans les domaines de la géologie, des habitats et de leur gestion, de la flore vasculaire et phanérogame, des reptiles, des amphibiens, des oiseaux, des mollusques, des libellules, des orthoptères, des hyménoptères et des coléoptères coprophages. Un règlement intérieur précise le rôle du conseil, qui a, d'après l'article D414-31 du code de l'environnement,

pour obligation réglementaire de:

- donner son avis sur tout projet d'acquisition ou de prise à bail d'une ou de plusieurs parcelles ;
- approuver et évaluer les plans de gestion.

Cette instance apporte désormais une **caution scientifique aux actions menées** par le Conservatoire d'espaces naturels. Sa **légitimité régionale** de gestionnaire et d'opérateur foncier des espaces naturels et semi-naturels n'en est que renforcée.

Actions en bref

► **S'appuyer sur l'avis du conseil scientifique pour les projets fonciers, la planification et l'évaluation de la gestion et les projets d'établissement**



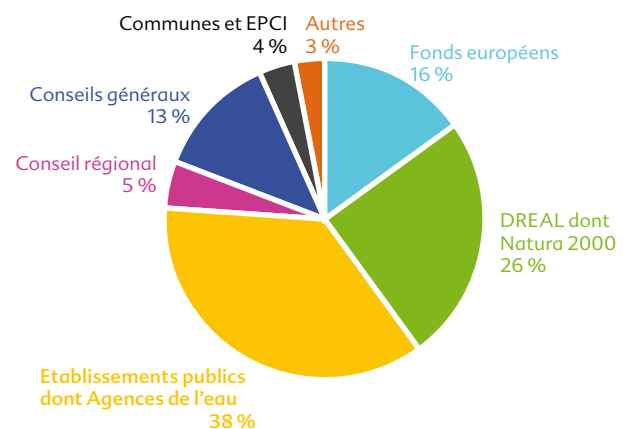
Fiabiliser les ressources financières

Les actions développées par le Conservatoire sont essentiellement financées par l'Etat (Agences de l'eau, DREAL), le Conseil régional, les Conseils généraux et l'Union européenne. Le budget moyen annuel est de 1,3 millions d'euros. 46% du budget concerne la masse salariale et 20% les travaux investis sur les sites gérés. Au regard du contexte économique actuel, le Conservatoire d'espaces naturels se doit de **sécuriser les partenariats existants, de diversifier les sources de financement et de rechercher des synergies** avec ses partenaires techniques.

Concernant les ressources actuelles :

L'agrément sera délivré par l'Etat et la Région pour remplir les objectifs fixés par ce plan d'actions quinquennal. Le présent plan pourrait ainsi être pris en compte pour les soutiens financiers de l'État et de la Région (contrat de plan État-Région). Ce sera un moyen de **garantir les accords financiers actuels** et d'**envisager de nouveaux appuis**, directs ou indirects avec de

Sources de financement du Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie, 2013



nouveaux partenaires.

Le Conservatoire a déjà contractualisé son partenariat avec le Conseil régional, les agences de l'eau et le Conseil général de l'Orne. L'agrément sera l'occasion de **signer des conventions pluriannuelles d'objectifs** avec ses autres partenaires financiers.

Certaines missions sont confiées par appel d'offres : la gestion des espaces naturels sensibles du département de la Manche et l'animation de sites Natura 2000. Autant que faire ce peut, le Conservatoire privilégiera la signature de conventions de partenariat. En effet, il est actuellement exonéré de TVA et n'a pas développé de fiscalité propre pour ces prestations dont les montants sont jusqu'alors mineurs au regard du budget global annuel. Il s'appuiera sur l'article L414-11 du code de l'environnement pour justifier que son action sort du champ concurrentiel.

A ce jour, les politiques publiques actuelles ne permettent pas de financer l'ensemble des actions du Conservatoire. Les subventions ne se complètent pas systématiquement dans le financement des projets et le soutien alloué au fonctionnement général de l'association (6% des ressources contre 15% pour la moyenne nationale des Conservatoires régionaux) ne couvre pas toutes les charges.

Pour équilibrer le budget, l'une des solutions serait de mobiliser un soutien public plus important de financement des charges de fonctionnement. En substitution et compléments, l'association a actuellement **recours aux fonds européens** tant pour le fonctionnement général (FEDER) que pour les investissements (FEDER et FEADER). Par conséquent, le devenir de ces ressources financières **conditionnera le devenir de l'association**. Au regard des longs délais de perception, ce montage financier impose au Conservatoire de procéder annuellement à un emprunt bancaire de 150 000 €, qui permet de renforcer le fonds de roulement de l'association situé autour de 600 000 €. Ces conditions de versement fragilisent la trésorerie mais cette ressource est cependant indispensable au budget de la structure. Une diversification des financements

sécurisera la trésorerie de l'association.

Pour diversifier les sources de financement :

Il conviendra de développer de **nouveaux projets avec les collectivités territoriales** et certains partenaires institutionnels. Ils pourront **bénéficier des expertises** du Conservatoire, **selon des approches thématiques** (foncier, invasives, pâturage, mares,...) **ou transversales** (depuis la connaissance à la valorisation). Par exemple, actuellement le PNR Normandie Maine appuie le Conservatoire dans ses missions de protection et de connaissance. De tels partenariats seront impulsés auprès d'autres institutions.

Le montage de **programmes européens** sera aussi étudié en collaboration étroite avec ses partenaires scientifiques et techniques.

La **recherche de fonds privés** sera également entreprise, tant auprès des entreprises mécènes que des adhérents individuels. Le Conservatoire continuera de déposer des demandes de soutien en réponse à des **appels à projets** spécifiques (Fondation du patrimoine, Fondation Nature et découverte...). Des **appels à dons** seront lancés pour des acquisitions foncières. A cette fin, une communication plus importante sera engagée auprès de la société pour accroître la notoriété de l'association et susciter l'envie de la soutenir. Les acquisitions et la gestion de sites pourront en outre être permises avec **l'attribution de mesures compensatoires**.

Les synergies partenariales seront recherchées :

Elles permettront de répondre à des **appels à projets européens** conséquents comme le Life+ ou l'Interreg. Quoique la constitution de tels dossiers soit chronophage, ces financements pluriannuels peuvent être conséquents et partagés avec un certain nombre d'acteurs complémentaires, ce qui renforce les **actions fédératives de territoire** et contribue à **financer des projets actuellement orphelins de financements**.

Actions en bref

- ▶ Développer de nouveaux projets avec les collectivités
- ▶ Mobiliser des fonds européens (FEDER Loire, FEADER, LIFE +)
- ▶ Rechercher des fonds privés



Optimiser l'organisation salariale

Le Conservatoire a connu ces dix dernières années un accroissement important de sa masse salariale : alors que l'effectif s'élevait à 3 salariés en 2003, 15 agents travaillent au Conservatoire en 2014. Cette évolution illustre la diversification des missions confiées par ses partenaires institutionnels et financiers. Cela reflète aussi certainement la prise en considération par les politiques publiques de la situation de crise environnementale grandissante. Cet effectif reste cependant à nuancer : il est deux fois moins important que celui de la moyenne nationale des autres Conservatoires régionaux.

Pour autant, l'augmentation de l'effectif pour la conduite de nouveaux projets a engendré une carence de cadrage en ressources humaines (plan de formation, règlement intérieur, plan de santé au travail...) et un manque de coordination régionale dans la mise en œuvre de certaines actions. Ces missions sont actuellement portées de manière individuelle et ponctuelle par l'ensemble des salariés qui dépensent une énergie importante parfois peu constructive (travail en doublon, manque de maîtrise des outils...). La pertinence de la création de certains postes «fonctionnels» mérite d'être étudiée sérieusement. Un dispositif local d'accompagnement a à ce titre été engagé en 2013.

Renforcer le service administratif et financier

Le service administratif et financier est actuellement composé d'1,3 ETP assuré par trois personnes :

- un responsable administratif et financier à mi-temps, qui coordonne le suivi des subventions et des marchés publics ;
- une secrétaire à temps partiel en contrat unique d'insertion ;
- un comptable à 10%, mis à disposition par le groupement d'employeurs Ge-Media.

Plusieurs facteurs exposent l'association à des **exigences réglementaires ou financières de plus en plus contraignantes** : d'une part, l'ordonnance du 6 juin 2005 exige d'appliquer les mêmes procédures d'appel d'offre qu'un pouvoir adjudicateur, d'autre part, la diversification des sources de financement impose d'adopter une rigueur financière avec la production de bilans analytiques adaptés à toutes les exigences des financeurs. Pour suivre l'état d'avancement des projets, il s'agira d'adopter un **outil de suivi des projets et du temps de travail** plus performant, permettant une saisie à distance reliée au réseau, compatible avec le télétravail. En conséquence, le Conservatoire d'espaces naturels se dotera d'un service administratif et financier permettant une gestion efficace des ressources humaines et des moyens financiers en toute

transparence. La réorganisation à effectif constant sera recherchée dans la limite des compétences internes mobilisables.

Des chargés de mission et des techniciens territorialisés et référents d'un domaine particulier.

En 2013, les administrateurs et les salariés ont clarifié l'organisation interne de l'association avec l'aide d'un audit issu d'un dispositif local d'accompagnement. Un organigramme fonctionnel accompagné d'un référentiel métier précise la hiérarchie et les responsabilités de chacun. Il met en exergue la **complémentarité de l'équipe dans les domaines scientifiques et techniques**. Il importera de **mettre en valeur les compétences** des salariés, en proposant à chacun de devenir **référent d'un domaine technique ou scientifique**. Il sera aussi opportun de **mieux faire connaître** auprès de ses partenaires financiers, politiques et institutionnels la polyvalence de l'équipe, compétente pour **répondre aux attentes de collectivités porteuses de projets de territoire** : réalisation de diagnostics fonciers ou naturalistes, remise en gestion d'espaces naturels, interventions techniques spécifiques comme la lutte contre des espèces invasives, valorisation fédérative d'espaces naturels ou semi-naturels communaux, accompagnement dans la planification territoriale...

Une **répartition territoriale des chargés de mission et des techniciens** sera également mise en œuvre. Cette approche géographique favorisera l'estimation des plans de charge de chacun pour **honorer les objectifs fixés par ce plan d'actions quinquennal** sur les volets connaissance, protection, gestion, valorisation et accompagnement des politiques publiques. Elle permettra donc d'ajuster l'effectif au regard des projets engagés ou à initier.

Valoriser les compétences internes exige évidemment d'être bien identifié. Un **organigramme** de l'équipe salariée sera transmis à l'ensemble de ses partenaires. Il présentera la complémentarité géographique et technique de l'équipe et il clarifiera quel interlocuteur joindre au besoin.

Se doter de missions scientifique et géomatique

Les exigences de l'agrément sur le volet connaissance supposent d'initier de nombreuses réflexions méthodologiques. Doter un agent d'une **mission scientifique transversale à la structure** à mi-temps permettra de satisfaire les objectifs assignés par ce plan d'actions quinquennal. Ce **coordinateur scientifique** sera d'ailleurs chargé d'animer le conseil scientifique (ordre du jour, supervision des projets à présenter, relevé de décision).

En outre, les informations agrégées par le Conservatoire seront davantage ordonnées, par la **création d'une base de données foncière, scientifique et technique cartographiée**. Elle intégrera les bases de données des programmes régionaux mares et invasives. Ce système d'information livrera ainsi des analyses régionales et facilitera les prospections foncières, le suivi des conventions de gestion et les transmissions de données auprès des partenaires pour renseigner entre autres le SINP et l'hypothétique observatoire régional. Disposer d'un **géomaticien** compétent en système d'information et en cartographie est devenu une nécessité **pour conduire convenablement les objectifs du plan d'actions quinquennal** du Conservatoire d'espaces naturels. Un tel agent aura aussi pour mission de **structurer le pôle informatique** de l'association, autre besoin recensé pour travailler en réseau et fiabiliser les données de l'association. Si les ressources financières ne permettent pas le recrutement d'un tel agent à temps plein, des synergies associatives seront recherchées pour mutualiser le financement du poste.

Développer et valoriser les compétences des agents

Le Conservatoire déploiera une politique de formations adaptée aux besoins identifiés pour la structure et aux attentes des salariés. Par ailleurs, certains agents ont développé des **compétences personnelles** qu'il est pertinent de **valoriser lorsqu'elles peuvent être financées** et qu'elles sont **compatibles** avec l'action du Conservatoire. Il s'agira par exemple de reconnaître les compétences photographiques et infographiques d'un agent, qui pourra se charger de la conception de signalétiques et d'outils de communication. Plus généralement, avec une gestion des ressources humaines davantage structurée, il sera possible d'**internaliser** certaines tâches mais également de favoriser l'expression des potentialités des salariés.

Actions en bref

- ▶ Renforcer le service administratif et financier
- ▶ Territorialiser les chargés de mission et les techniciens
- ▶ Développer une coordination scientifique
- ▶ Recruter ou mutualiser un poste de géomaticien



Renforcer l'implication bénévole

Depuis peu, l'association s'est ouverte à l'adhésion individuelle. L'adhésion est une façon de soutenir le Conservatoire moralement, financièrement ou physiquement en devenant bénévole. En 2013, 60 personnes ont adhéré, soit trois fois plus que l'année précédente. Une centaine de bénévoles, adhérents ou non, interviennent chaque année pour la gestion des sites comme pour la vie associative (tenue de stands, conseil d'administration, conseil scientifique, commissions...). Déjà, le gain permis par les bénévoles est estimé à 40 000€ en 2013. Grâce à leur mobilisation, le **ratio budget/actions devient très positif**. La participation des citoyens aux actions conduites par le Conservatoire constitue une véritable force pour le Conservatoire d'espaces naturels, qu'il faut conserver et même accroître dans les années à venir. D'ailleurs, l'augmentation du nombre

des adhérents et des bénévoles **reflète l'attachement des citoyens** aux missions d'intérêt général développées par l'association, qui n'entre pas dans le champ de la libre concurrence et qui concourt à l'émergence de partenariats moins onéreux pour les collectivités.

Fidéliser les adhérents par une communication appropriée

Dans un souci d'ouverture et d'appartenance à la structure, le Conservatoire **améliorera sa communication** auprès de ses adhérents. Il importe en effet de les **fidéliser** et de les encourager à s'investir par des **donations** ou du **bénévolat** : courrier de remerciement, livret d'accueil, agenda des sorties, transmission des actualités, bilan d'activité, parrainage...

Recruter des conservateurs bénévoles

Ce plan de communication ciblé visera à **accroître le nombre de conservateurs bénévoles**. Les chantiers bénévoles et les sciences participatives organisées par l'association sont l'opportunité d'identifier les acteurs locaux souhaitant s'investir dans la gestion de sites proches de leur domicile. Disposer de conservateurs bénévoles permet de créer un **effet levier pour l'équipe salariée**, qui peut alors se dégager du temps pour **initier de nouveaux projets**. Une vingtaine de sites bénéficie actuellement de conservateurs bénévoles. Les **règles de fonctionnement** seront néanmoins à définir pour clarifier la répartition des responsabilités entre l'équipe bénévole et l'équipe salariée. Des **formations** pourront être organisées pour assurer convenablement les missions qui leur sont confiées.

Valoriser le temps bénévole dans le bilan d'activité de l'association

Grâce au bénévolat, le Conservatoire optimise évidemment ses coûts de connaissance et de gestion. Une démarche comptable est déjà engagée afin de **chiffrer le temps consacré** par ces bénévoles et de **communiquer financièrement sur ce temps de travail offert**. De surcroît, une communication spécifique sera conduite auprès du réseau des adhérents et bénévoles, pour mieux les mobiliser d'une part et pour les remercier de leur militantisme d'autre part.

Actions en bref

- ▶ Fidéliser les adhérents
- ▶ Recruter des conservateurs bénévoles
- ▶ Valoriser le temps bénévole dans le bilan financier



Structurer l'association

Le Conservatoire d'espaces naturels engagera une réforme statutaire afin **d'ouvrir la gouvernance à la société civile**.

Structurer l'association sera conditionné par une **fiabilisation des financements** et une **optimisation de l'organisation interne**. Le Conservatoire renforcera le service administratif et financier. Il souhaite se doter de nouvelles missions scientifiques et géomatiques.

Il recherchera un renforcement de **l'implication bénévole**, véritable levier d'actions pour l'association.

Action indicatrice	Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Structurer le Conservatoire							
Réviser les statuts	Statut actualisé		x	x			
Constituer et mobiliser le conseil scientifique	Nb sollicitations	2	2	2	2	2	2
Réviser l'organisation de l'équipe salariée	Organigramme		x	x			
Renforcer la mission administrative et comptable	1,7 ETP			x	x		
Se doter d'un règlement intérieur	Règlement			x			
Intégrer au sein de l'équipe un géomaticien	Géomaticien				x		
Favoriser l'implication citoyenne	Nb bénévoles	100	100	150	150	180	210

SYNTHÈSE

Le plan d'actions quinquennal 2014-2018 a décliné les différentes actions à mettre en œuvre ces cinq prochaines années selon ses quatre principes d'intervention que sont la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation auxquels s'ajoute l'animation de projets de territoires. Ces actions, indiquées en gras pour les plus prioritaires, sont une réponse à l'analyse des forces et des faiblesses du Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie, restituées par ces deux tableaux synthétiques :

20 ans d'actions – Forces et Faiblesses

	←		→
CONNAISSANCE	Protocoles de suivis non harmonisés Méthodologie de rédaction des documents de gestion coûteuse : des sites dépourvus de documents de gestion et de leur évaluation	Base de données SERENA récente non reliées à un SIG, par manque de compétence en géomatique Echanges de données naturalistes sans convention d'échanges avec les autres structures	Suivis écologiques et évaluation des effets de la gestion des sites Conseil scientifique Sciences participatives
PROTECTION	Protection plus opportuniste que planifiée	Modèles de convention de gestion historiques non actualisés Difficultés de financement complet des acquisitions	Protection des milieux les plus patrimoniaux et menacés : 1000 ha , 100 sites Inaliénabilité possible avec l'existence du Fonds de dotation
GESTION	Difficultés de financement des travaux d'investissement et de la gestion des sites secs	Faible implication auprès du milieu agricole et information locale des actions Faibles moyens matériels	Activité agricole favorisée sur les sites Un cheptel de 180 animaux pour la gestion éco-pastorale
VALORISATION	Faible signalisation des sites Faible médiatisation	Conservatoire peu connu Conception d'outils de communication	Organisation de nombreuses journées de sensibilisation et de formation
POLITIQUES PUBLIQUES	Prestations de services au détriment de développements de partenariats institutionnels	Participation aux planifications et aux projets régionaux Projets avec des collectivités et des associations participant à la dynamique de territoires	Agrément (L414-11) : légitime le CEN pour mener des missions d'expertises et de gestion de milieux Animation de 2 programmes régionaux et gestion de 2 Réserves naturelles
FONCTIONNEMENT	Statuts peu ouverts à la société : individuels, élus, institutionnels... Faible soutien financier en charges de fonctionnement et exigences accrues en suivi administratif avec un service insuffisamment doté	Fédératif : partenariats associatifs Analyse du fonctionnement lors d'un DLA en 2013 : salariés polyvalents, impliqués mais missionnés de façon indépendante sans synergie d'équipe ni territorialisation claire	Implication de la société: 100 bénévoles, 60 adhérents Budget avec une capacité d'avance de financement et bénéficiant d'un fort soutien de l'Etat et des établissements publics

Synthèse des actions 2014-2018

CONNAISSANCE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actualiser la méthodologie de rédaction des documents de gestion ✓ Doter tous les sites de documents de gestion ✓ Standardiser les protocoles de suivis 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre les sciences participatives et les suivis scientifiques ✓ Valider les plans de gestion et leur évaluation par le Conseil scientifique et se doter d'une coordination scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer un système d'information géographique foncier et naturaliste ✓ Signer des conventions de partenariat et d'échanges de données et transmettre les informations naturalistes
PROTECTION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Protéger 30 hectares par an, soit 150 ha en 5 ans ✓ Actualiser les modèles de conventionnement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer une stratégie d'intervention participant au maintien et à la restauration de trames vertes et bleues : adapter les modalités d'intervention au regard des enjeux, du contexte et des financements disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etre identifié comme structure pouvant mettre en œuvre des mesures compensatoires ✓ Territorialiser les chargés de mission et rechercher des relais locaux (partenaires et conservateurs bénévoles)
GESTION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la co-gestion avec les agriculteurs ✓ Poursuivre les investissements en restauration et entretien et favoriser l'insertion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Optimiser les modalités de gestion et s'équiper en matériel ✓ Valoriser le savoir-faire en gestion pastorale et promouvoir les usages traditionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Associer les acteurs locaux ✓ Organiser des comités de gestion ✓ Mobiliser les conservateurs bénévoles à la gestion des sites
VALORISATION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Signaler les sites ✓ Ouvrir les sites au public dans le respect de leur équilibre écologique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer sa communication locale et régionale ✓ Actualiser le site Internet et élaborer des outils de communication transversaux et territorialisés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Continuer à organiser des journées de vulgarisation et de formation en complémentarité avec ses partenaires
POLITIQUES PUBLIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre l'animation des programmes régionaux et la gestion de sites naturels publics ou protégés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre sa participation à la planification territoriale (SCOT, SRCE) et promouvoir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer et initier de nouveaux partenariats: <ul style="list-style-type: none"> - assurer des missions d'expertises, de gestion et d'animation - favoriser l'émergence de projets de territoire
FONCTIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réviser les statuts de l'association ✓ Fiabiliser les ressources financières: <ul style="list-style-type: none"> - diversifier les sources de financement; - rechercher des synergies partenariales. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Optimiser l'organisation salariale: <ul style="list-style-type: none"> - ajuster le service administratif et financier; - se doter d'un coordinateur scientifique; - territorialiser les chargés de mission; - se doter d'un géomaticien; - valoriser les compétences des agents. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fidéliser les adhérents ✓ Renforcer l'implication bénévole ✓ Valoriser le temps bénévole

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Action indicatrice	Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Connaître : conforter l'expertise scientifique							
Se doter, pour tous les sites acquis ou conventionnés, d'un document de gestion	% sites avec document de gestion	62	68	72	80	90	100
Standardiser les protocoles de suivis scientifiques	% sites ayant adopté ces nouveaux protocoles				20	40	40
Développer une base de données foncières et naturalistes géolocalisée	Création SIG/SSI				x	x	x
Favoriser l'implication citoyenne dans la connaissance des sites	Nb suivis bénévoles	6	6	7	8	8	8
Protéger : forger un réseau de sites préservés							
Acquérir des espaces naturels	S acquise par année	110	10	10	10	10	10
Protéger des espaces naturels par conventionnement	S conventionnée par année	875	20	20	20	20	20
Expertiser et actualiser les modèles de convention de gestion	Conception des modèles			x	x		
Se doter d'une stratégie d'intervention hiérarchisée et complémentaire à celle des autres acteurs fonciers régionaux	Stratégie		x	x			
Gérer : favoriser les potentialités écologiques des sites							
Favoriser la co-gestion	Nb agriculteurs exerçant une activité	44	44	50	50	60	60
Restaurer des milieux naturels (travaux, non intervention)	S zones humides SN restaurées par année	30	20	20	20	20	20
Gérer des sites naturels en régie	S zones humides SN entretenues en régie	110	110	150	150	180	180
Gérer des sites naturels en maîtrise d'ouvrage	S zones humides SN entretenues via l'externalisation	340	350	350	350	380	380
Disposer d'un rapport annuel de gestion par site ou réseau de sites d'un territoire cohérent	% site avec rapport annuel	90	90	90	90	90	90
Accroître le nombre de conservateurs bénévoles et cadrer officiellement leur intervention	Nb conservateurs	20	23	26	33	37	40
Favoriser l'implication citoyenne dans la gestion des sites	Nb bénévoles ayant participé à des chantiers	174	180	200	200	200	200
Valoriser : essayer les valeurs du Conservatoire							
Accroître la notoriété régionale du CEN	Nb connexions site web	5900	5900	10000	10000	10000	10000
Améliorer la notoriété locale du CEN	% sites signalés	30	30	80	80	80	90
Ouvrir les sites acquis par le CEN dans le respect de leur équilibre écologique	% sites ouverts au public	18	18	20	25	25	30
Diffuser une lettre d'information semestrielle	Nb acteurs informés	200	200	350	400	400	500
Le CEN : opérateur de politiques publiques							
Animer le Programme Régional d'Actions en faveur des Mares	Nb mares créées ou restaurées en région	20	50	50	50	50	50
Animer le Programme Régional de Lutte contre les Espèces Invasives	Nb chantiers de restauration recensés	47	50	50	50	50	50
Gérer des sites naturels (RNN, RNR, ENS, EPCI, communes)	S gérée	360	370	380	390	400	410
Animer des sites Natura 2000	Nb sites	13	14	14			
Contribuer à la restauration et au maintien de milieux patrimoniaux dotés d'une fonctionnalité écologique	S zones humides SN conventionnée en MAE	50	-	50	50	50	50
Favoriser l'émergence d'un réseau régional de gestionnaires d'espaces naturels	Organisation d'un atelier thématique par an	-	x	x	x	x	x
Structurer le Conservatoire							
Réviser les statuts	Statut actualisé		x	x			
Constituer et mobiliser le conseil scientifique	Nb sollicitations	2	2	2	2	2	2
Réviser l'organisation de l'équipe salariée	Organigramme		x	x			
Renforcer la mission administrative et comptable	1,7 ETP			x	x		
Se doter d'un règlement intérieur	Règlement			x			
Intégrer au sein de l'équipe un géomaticien	Géomaticien				x		
Favoriser l'implication citoyenne	Nb bénévoles	100	100	150	150	180	210



GLOSSAIRE

AFFO : Association Faune Flore de l'Orne
AIFR : Association Insertion Famille Rurale
AIPAA : Association d'Insertion pour le Pays d'Auge et d'Argentan
AIPF : Association d'Insertion du Pays de Falaise
APGN : Association Patrimoine Géologique de Normandie
CBN : Conservatoire Botanique National de Brest
CIER : Centre d'initiation en énergies renouvelables
CREPAN : Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
GMN : Groupe Mammalogique Normand
GONm : Groupe Ornithologique Normand
GRETIA : Groupe Régional d'ETude des Invertébrés Armoricaïns
INFREP : Institut National de Formation et de Recherche sur l'Education Permanente
INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel
IRD2 : Institut Régional du Développement Durable
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF : Office National des Forêts
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNR : Parc Naturel Régional
POS : Plan d'Occupation des Sols
PRAM : Plan Régional d'Action pour les Mares
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCAP : Stratégie de Création d'Aires Protégées terrestres
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SMLN : Syndicat Mixte Littoral Normand
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique
SVB : SCOP SARL Vert Bocage
URCPIE : Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

Annexe a : Références réglementaires

€ Loi de programmation « Grenelle I » et Loi « Grenelle II »

L'article 24 de la « Loi Grenelle I » annonce une « reconnaissance spécifique de l'action des Conservatoires d'Espaces Naturels ».

Le code de l'environnement intègre l'article L.414-11, en référence à l'article 129 de la Loi « Grenelle II », qui :

- décrit l'action des Conservatoires ;
- intègre la possibilité d'un agrément conjoint Etat et Région ;
- précise que la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels regroupe l'ensemble des Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels et assure leur représentation et leur coordination technique à l'échelon national aux fins de la mise en œuvre de leurs missions.

€ Décret

Par le décret du 7 octobre 2011 :

- Le plan d'action quinquennal fait partie intégrante de la demande d'agrément (L.26-27) ;
- L'agrément vaut approbation du plan d'action quinquennal (L.33 et 207) ;
- Le plan d'action quinquennal précise les conditions de réalisation du plan de gestion (L.42-43) ;
- Le Conservatoire agréé communique au Préfet et à la Région annuellement un rapport de ses activités de l'année au regard du plan d'action quinquennal (L.56-57) ;
- Le plan d'action quinquennal doit être manifestement respecté sous peine de retrait de l'agrément (L.18-20).

€ Arrêté ministériel

Par l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011, le plan d'action quinquennal :

- Détermine, par priorité, les projets que se propose de mener à bien le Conservatoire sur les 5 premières années de l'agrément (L.105-106) ;
- Doit être établi en cohérence avec les politiques en faveur de la protection de l'environnement (L.107) ;
- Indique les modalités de la participation de l'organisme à l'inventaire national du patrimoine naturel sur les parcelles dont il est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée (L.109-110) ;
- Peut préciser les conditions dans lesquelles une mission d'expertise technique et scientifique peut être apportée à l'Etat et au Conseil Régional (L.113-114) ;
- Peut prévoir l'acquisition de zones humides avec les Agences de l'Eau (L.116-117) ;
- Prévoit la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion (L.119-120) sur les sites constitués d'ensembles cohérents de parcelles dont le Conservatoire est propriétaire ou dont il assure la gestion ;
- Le dossier de demande d'agrément doit comporter les éléments suivants :
 - L'identification de la personne habilitée à formuler la demande (L.81-82) ;
 - La liste des membres du conseil scientifique (L.90-91) ;
 - L'avis de la Fédération (L.92-93) ;
 - L'argumentaire de la demande (L.95-96) ;
 - La liste et la cartographie des sites (L.98-103) ;
 - Le plan d'action quinquennal (L.109-111).

Le plan d'actions quinquennal :

- Il doit être évalué par le conseil scientifique du Conservatoire avant son terme (année 5) (L.195-197). Cette évaluation et le nouveau plan d'action quinquennal sont transmis au Préfet pour 2e moitié de l'agrément de 10 ans ;
- Cette évaluation du plan d'action quinquennal n°1 et le projet de plan d'action quinquennal n°2 font l'objet d'un avis du CSRPN sur demande du Préfet (L.199-201). Ils sont complétés, le cas échéant, après cet avis ;
- Le plan d'action quinquennal n°2 fait l'objet d'une approbation dans les six mois suivant l'avis du CSRPN (intégrant le cas échéant les modifications issues de cet avis). (L.214-215) ;
- A défaut, l'agrément est retiré sur décision motivée (L.209-217).

Annexe c : Quelques pistes de collaboration...

...pour une meilleure implication dans l'aménagement rural et pour la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sur les territoires à enjeux.

La **commission régionale de l'économie agricole et du monde rural** assure le suivi de la mise en œuvre du plan régional de l'agriculture durable (PRAD). Le PRAD doit être porté à la connaissance des communes lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme. Il comprend l'enjeu suivant : « *Optimiser l'équilibre entre la production agricole, son environnement et les milieux naturels pour favoriser l'attractivité des territoires et la qualité de la vie* » dont l'Orientation C.2: « *Promouvoir les pratiques agricoles et la valorisation des structures paysagères bénéfiques pour la biodiversité et la continuité écologique* ». Ce document d'objectifs **concorde avec la politique foncière et de gestion menée par le Conservatoire**. Sa participation à cette commission contribuerait aussi et surtout à promouvoir les ambitions du SRCE **dans un contexte de régression inquiétante du système bocager**.

Dans la même logique, il pourrait devenir membre des **commissions départementales d'orientation agricole**. Il donnerait ainsi son avis sur les priorités de la politique d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation au niveau départemental, en promouvant la **préservation des espaces ruraux à enjeux écologiques et paysagers**.

Pour compléter la même ambition, sa participation serait aussi intéressante au sein des **commissions départementales de la consommation des espaces agricoles**. Avec le PRAD, elles sont un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles mis en place par la loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010.

Les comités de bassin et les **commissions territoriales** comprennent un collège d'usagers comportant des associations agréées protection de l'environnement. Par sa **connaissance du terrain et des acteurs** ainsi que les actions de préservation des zones humides menées au niveau régional et soutenues par les agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, le Conservatoire dispose d'une vraie légitimité pour notamment participer aux commissions territoriales.

En outre, le Conservatoire a la volonté de travailler plus étroitement avec les SAGE au cours de ce quinquennat. Des synergies seront recherchées pour optimiser les moyens humains dans les missions de terrain et la rencontre des acteurs. Siéger aux **commissions du SDAGE ou/et du patrimoine naturel de SAGE** intéresse le Conservatoire.

Les **comités départementaux de gestion de la chasse et de la faune sauvage** sont chargés d'émettre, dans le respect des équilibres biologiques et des intérêts agricoles et forestiers, un avis sur la gestion des espèces chassées et nuisibles et la préservation de leurs habitats. En sa qualité de **gestionnaire d'espaces naturels** et de **coordinateur du programme de lutte contre les espèces invasives**, le Conservatoire renforcera le partenariat avec l'ONCFS et l'ONEMA. Sa participation à ces comités serait l'occasion de **collaborer davantage** sur des actions de gestion de la faune sauvage.

La **commission régionale agro-environnementale** est chargée d'émettre un avis sur les **projets agro-environnementaux** et de veiller à ce qu'ils contribuent à l'atteinte des objectifs de résultats relatifs à la Directive Cadre sur l'Eau et aux directives « Habitats » et « oiseaux » sur les sites Natura 2000. Impliqué au niveau régional sur ces politiques publiques, le Conservatoire s'est investi dans l'animation et la mise en œuvre de **mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)** « Natura 2000 » et « zones humides ». Il sera force de propositions pour de nouvelles mesures en faveur de la préservation de la biodiversité, comme des MAEt « corridors » par exemple. De fait, ces animations territoriales favorisent la rencontre entre le Conservatoire et les agriculteurs et facilitent la **promotion de mesures de préservation encore plus fortes** telles que la signature de conventions de gestion.



Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie
320 quartier du Val
14200 Hérouville-Saint-Clair

www.cen-bn.fr

contact@cen-bn.fr
02 31 53 01 05